EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 1

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ).

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Grands projets

2.1 – EURADOUAI - Modalités d'élection des membres du jury spécifique au concours de maitrise d'œuvre restreint pour la conception et la réalisation d'un parking silo – Marché n°DA-21BG043

Il revient au Conseil communautaire d'élire, les membres de la commission d'appel d'offres (5 membres titulaires et 5 membres suppléants) qui intervient dans le cadre des procédures de marchés publics prévues par le code général des collectivités territoriales (articles L1414-1 et suivants).

Il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au concours de maitrise d'œuvre restreint pour la conception et la réalisation d'un parking silo - ZAC Euradouai qui sera exclusivement compétente pour le concours de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion de l'ensemble des marchés de travaux, fournitures et services subséquents.

Conformément aux dispositions de l'article R2162-24 du Code de la Commande Publique, les membres élus de ladite commission feront partie du jury de concours constitué pour le concours de maîtrise d'œuvre portant sur la conception et la réalisation du parking silo - ZAC Euradouai.

La composition de cette commission d'appel d'offres et les règles d'élection de ses membres relèvent des dispositions visées aux articles L1411-5, D1411-3 à D1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rappelées ci-après :

→ **Composition de la commission**

La commission se compose de :
- l'autorité habilitée à signer les marchés concernés, ou son représentant, président de la commission,
- 5 membres titulaires élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

→ **Déroulement de l'élection**

L'élection se déroule en deux temps :
- Le Conseil communautaire fixe dans un premier temps, les conditions de dépôt des listes conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Le Conseil communautaire procède dans un deuxième temps à l'élection des membres de la commission (5 membres titulaires et cinq membres suppléants) suivant les règles précitées.

En application des dispositions prévues à l'article L2121-21 du CGCT :

• le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour opérer cette désignation,
• Si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture.

Il est donc proposé au Conseil communautaire, après avis favorable du bureau communautaire, de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes liées à la présente élection :

- les listes, qui peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes sont déposées auprès du Président à la suite de la décision du conseil communautaire portant sur la fixation des conditions de dépôt des listes, avant l'élection des membres de la commission au cours de la même séance,
- le Président, avant d'aborder le point sur la désignation des membres de cette commission, demande s'il reste des listes à déposer. Ensuite, après avoir reçu le cas échéant les dernières listes, il clôture les opérations de dépôt des candidatures puis invite le Conseil communautaire à prendre acte des candidatures et à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-1-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 2

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Grands projets

2.2 – EURADOUAI - Désignation des membres du jury spécifique du concours de maitrise d'œuvre restreint pour la conception et la réalisation d'un parking silo – Marché n°DA-21BG043

Vu la délibération susvisée portant sur les conditions de dépôt des listes liées à l'élection des membres de cette commission, et après clôture des opérations de dépôt des candidatures ;

Considérant que la composition de cette commission d'appel d'offres et les règles d'élection de ses membres relèvent des dispositions visées aux articles L1411-5, D1411-3 à D1411-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rappelées ci-après.

La commission se compose de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés concernés, ou son représentant, président de la commission,
- 5 membres titulaires élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant qu'en application des dispositions prévues à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour opérer cette désignation,
- Si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en sera donné lecture.

Il est donc proposé au Conseil communautaire, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte des candidatures,
- et de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ par le Conseil qui procède aux opérations de vote.

<u>Résultat</u>
Une seule liste est déposée, sont élus, à l'unanimité :

<u>Membres titulaires</u> :
Mme Stéphanie STIERNON – M. Frédéric CHEREAU – M. Christophe DUMONT – M. Jean-Luc HALLÉ – Mme Maryline LUCAS

<u>Membres suppléants</u> :
M. Yvon SIPIETER – M. Jean-Michel LEROY – M. Jean-Paul FONTAINE – M. Eric CARNEL – Mme Nora CHERKI

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-2-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 3

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Tourisme

3.1 – Convention de moyens DOUAISIS AGGLO/DOUAISIS TOURISME

Conformément à la loi NOTRE, Douaisis Agglo s'est dotée au 1er janvier 2017 de la compétence obligatoire « tourisme », libellée comme suit à l'article L5216-5 du CGCT et à l'article 5.1.1 des statuts de la communauté :

→ « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ».

Douaisis Agglo, qui exerce à compter du 1er janvier 2017 la compétence *« promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme »* en application de l'article L.5216-1 du CGCT et de l'article L.134-1 du code du tourisme, a décidé, par délibération de son conseil communautaire en date du 31 mars 2017, de créer un office de tourisme intercommunal sous forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) dénommé Douaisis Tourisme.
Les relations entre Douaisis Tourisme et Douaisis Agglo sont définies par le code du tourisme, le code général des collectivités territoriales et les statuts de cet établissement public.

Douaisis Tourisme est un établissement public doté d'une personnalité morale et d'un budget propre. Il s'administre par ses propres moyens. Il dispose d'un Président, d'un Directeur Général et d'un comité de direction composé de 16 membres dont 13 sont désignés par le conseil de Douaisis Agglo parmi ses conseillers communautaires, et 3 autres par 3 organismes impliqués dans la problématique du tourisme sur le territoire.

L'administration générale de l'EPIC est définie dans ses statuts. Son comité de direction prend toutes délibérations nécessaires à ses missions après vote et approbation des membres qui le composent.

Douaisis Tourisme pourvoit par ses propres moyens à l'ensemble de ses besoins notamment en matière de personnel, de matériels, de marchés et d'assurances.

Néanmoins, et dans le but d'aider Douaisis Tourisme à mener ses missions à bonne fin, Douaisis Agglo a souhaité lui faite bénéficier d'un concours occasionnel dans les domaines suivants :
- Mise à disposition gracieuse et occasionnelle de matériels appartenant à Douaisis Agglo
- Concours occasionnels de personnels de Douaisis Agglo

Dans le même esprit de collaboration, Douaisis Tourisme fait bénéficier à titre gracieux à Douaisis Agglo d'une solution logicielle « Ingénie » pour la vente en ligne de billets Legendoria, Arkéos et Loisiparc sans rétrocession de commission et sans coût d'abonnement pour la solution logicielle.

Les personnels de Douaisis Tourisme accompagnent et forment les personnels de Douaisis Agglo à l'utilisation de cette solution logicielle autant que de besoin.

La convention de moyens correspondante entre Douaisis Agglo et Douaisis Tourisme vous est présentée en annexe.

Elle est consentie et acceptée pour une durée de trois ans pleins, à compter de sa signature, sauf dénonciation expresse adressée 90 jours à l'avance par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle se renouvelle, si nécessaire, de manière expresse.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la présente convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

M. François GUIFFARD, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Christian POIRET, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Bruno VANDEVILLE, M. Bernard GOULOIS, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Freddy KACZMAREK, M. Jacques MICHON ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-3-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 4

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Prospective et financements extérieurs

4.1 – Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – Présentation de la démarche

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat **: le contrat de relance et de transition écologique** (CRTE).

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration souhaité entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire. La transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat,** qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.
Une attention particulière sera portée au développement des nouvelles pratiques agricoles, à la lutte contre l'artificialisation des sols, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte.

Ce contrat a également vocation à regrouper et simplifier les démarches contractuelles existantes (ERBM, petites villes de demain, ACV, NPNRU etc) et à décliner de forts enjeux de transition écologique. Il contribue également à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites ou pressenties dans le cadre du projet de territoire à venir (accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitements des friches et terrains pollués, logement, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisant, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités territoriales et sociales, etc).

Plusieurs de ces priorités pourraient donc être inscrites dès le début du contrat, ou être ajoutées au cours de son exécution par le biais d'avenants.

La priorité sera donnée aux projets les plus matures, permettant la relance rapide de l'activité, notamment via les financements du plan « France relance ». D'autres pourront être ajoutés au contrat par le biais d'avenants tout au long de son exécution.

A ce stade, les montants de financement doivent être définis. Toutefois, cette nouvelle contractualisation devrait permettre une simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat (FNADT, DSIL, DETR …).

Selon les services de l'Etat, le périmètre le plus pertinent du futur CRTE couvre deux EPCI ; DOUAISIS AGGLO et la Communauté de Communes Cœur d'OSTREVENT. En effet, nous pourrons nous appuyer notamment sur le PCAET et le PADD du Scot récemment approuvé.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de valider le principe d'écriture d'un CRTE sur le périmètre de DOUAISIS AGGLO et de la CCCO,
- de poursuivre le travail engagé par les services en vue de son élaboration en collaboration avec les services de l'Etat,
- d'autoriser son Président ou son représentant à signer ce CRTE ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-4-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 5

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Transports

5.1 – Evolution statutaire du SMTD suite à l'instauration de la gratuité des transports – Avis de DOUAISIS AGGLO

Par délibération du Conseil communautaire en date du 5 février 2021, Douaisis Agglo a décidé d'approuver le principe d'une demande d'instauration de la gratuité des transports auprès du SMTD et de saisir officiellement le SMTD sur cette demande.

Cette gratuité entraine une modification des contributions des membres du syndicat mixte des transports du Douaisis (« SMTD »).

En effet, Douaisis Agglo et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO) se sont entendues afin de compenser intégralement la perte de recettes induite par la gratuité mise en place au 1er janvier 2022.

Une étude, réalisée par un cabinet de conseil, a évalué les conséquences financières et fiscales de la mise en place de la gratuité des transports publics. Il ressort de cette étude que le surcoût estimé de la mise en place d'une telle mesure serait de 3 250 K€ dont deux tiers à la charge de Douaisis Agglo et un tiers à la charge de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. La cotisation annuelle au SMTD de Douaisis Agglo passerait de 5 000 K€ à 7 167 K€.

Ainsi, l'article 9 des statuts du SMTD intitulé « contributions des membres » doit être modifié.

Vous trouverez en annexe la délibération du SMTD prise à cet effet lors du comité syndical du 26 mai 2021 portant adoption du nouveau projet de statuts.

Suivant la procédure applicable, chaque membre du SMTD, en l'occurrence Douaisis Agglo et la CCCO, doit se prononcer sur ce nouveau projet de statuts.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de vous prononcer favorablement sur le nouveau projet de statuts, et notamment la modification de l'article 9,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-5-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 6

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Transports

5.2 – Convention relative au financement de la gratuité du transport sur le ressort territorial du SMTD

Par délibération du Conseil communautaire en date du 5 février 2021, Douaisis Agglo a décidé d'approuver le principe d'une demande d'instauration de la gratuité des transports auprès du Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) et de saisir officiellement le SMTD de cette demande.

Cette gratuité entraine une modification des contributions des membres du syndicat mixte des transports du Douaisis pour compenser intégralement la perte de recettes induite par la gratuité mise en place au 1er janvier 2022.

Elle entraine également une exclusion du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) si cette gratuité ne fait pas l'objet d'une compensation de la perte de recettes prenant la forme d'une subvention en complément de prix au sens du « a » du 1 de l'article 266 du Code général des impôts.

Dès lors, le SMTD et ses adhérents, Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), se sont entendus afin de conclure une convention (document joint) visant à organiser les modalités de compensation de la gratuité.

Ainsi, chaque adhérent versera au SMTD une subvention en complément de prix qui sera déterminée annuellement par le calcul suivant : Coût de référence d'un trajet X nombre annuel de montées dans le ressort territorial. Le coût de référence d'un trajet a été déterminé selon les recettes encaissées durant l'année 2019. L'année 2020, impactée par la crise sanitaire, a été volontairement neutralisée. Ce coût par trajet a été arrêté à 0.50 €. Des cellules compteuses à bord de tous les véhicules permettront l'actualisation du calcul. Les modalités de versement de la compensation sont indiquées en annexe dans le point « 3.3 : MODALITES DU VERSEMENT DE LA COMPENSATION » de la convention proposée.

La contribution annuelle de chaque membre du SMTD est définie à l'article 9 des statuts du SMTD intitulé « contributions des membres ». Celle-ci est figée par les statuts, son montant reste inchangé. Une partie de cette contribution sera versée au budget « M43 » du SMTD selon les modalités définies dans la présente convention ; le solde de cette contribution sera versé sur le budget principal « M14 » du SMTD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe SMTD/DOUAISIS AGGLO/CCCO,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-6-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 7

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6– Communication

6.1 – Rapport d'activités DOUAISIS AGGLO – Année 2020

Suivant les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, DOUAISIS AGGLO est tenue de réaliser un rapport d'activité annuel à adresser au maire de chaque commune membre.

Selon ce même article, le rapport d'activité annuel fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus.

Le rapport d'activité de l'année 2020 vous est présenté en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN PREND ACTE

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-7-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 8

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.1 – Comptes administratifs et de gestion 2020

DOUAISIS AGGLO disposait en 2020 d'un budget général et de 10 budgets annexes :
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe zone Ecopark
- Budget annexe zone Ermitage II
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe Equipements culturels
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Archéologie préventive

Les comptes se rapportant à la gestion de ces budgets pour l'exercice 2020, sont présentés dans les documents joints.

Une note de présentation retraçant les informations financières essentielles est jointe à ces comptes.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver les comptes administratifs 2020 établis conformément aux comptes de gestion édités par le Receveur,
- d'approuver les comptes de gestion 2020 du Receveur,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

En dehors de la présence de M. Christian POIRET, Président et sous la présidence de M. Christophe DUMONT, Président de séance élu à l'unanimité par le Conseil,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (17 abstentions).
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-8-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 9

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.2 - Comptes administratifs et de gestion 2020 – Affectation des résultats

A la suite de l'approbation des comptes administratifs 2020, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'approuver les affectations de résultats suivantes :

- **Budget général :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 32 995 573.31 €
- Excédent d'investissement de clôture de 6 492 659.27 €

Il vous est proposé de reprendre l'excédent de fonctionnement de clôture au budget primitif 2021 ainsi que l'excédent d'investissement de clôture susmentionnés.

- **Budget annexe de développement économique :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 479 143.15 €
- Déficit d'investissement de clôture de 1 038 493.64 €

Compte tenu du déficit d'investissement et des restes à réaliser, il vous est proposé d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement, la totalité de l'excédent de fonctionnement. Le déficit d'investissement de clôture est quant à lui repris en dépenses d'investissement du budget primitif.

- **Budget annexe Loisiparc :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 63 091.56 €
- Déficit d'investissement de clôture de 331 375.21 €

Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser par rapport au déficit d'investissement constaté, il vous est proposé de reporter ces sommes au budget primitif 2021 à savoir l'excédent de fonctionnement de clôture et le déficit d'investissement de clôture susmentionnés.

- **Budget annexe Eco-quartier du Raquet :**

- Résultat de fonctionnement de clôture égal à zéro.
- Excédent d'investissement de clôture de 378 276.07 €

Il vous est proposé de reporter cette somme en recette d'investissement pour 2021.

- **Budget annexe Archéologie :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 70 362.58 €
- Excédent d'investissement de clôture de 427 598.51 €

Il vous est proposé de reporter ces sommes au budget 2021.

- **Budget annexe Equipements culturels :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 86 284.83 €
- Déficit d'investissement de clôture de 333 510.94 €

Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser par rapport au déficit d'investissement constaté, il vous est proposé de reporter ces sommes au budget primitif 2021 à savoir l'excédent de fonctionnement de clôture et le déficit d'investissement de clôture susmentionnés.

- **Budget annexe Assainissement :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 2 773 495.61 €
- Déficit d'investissement de clôture de 1 119 736.67 €

Compte tenu du déficit d'investissement et des restes à réaliser, il vous est proposé d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement une somme de 1 247 791.56 € prise sur l'excédent de fonctionnement de clôture. Le solde de cet excédent de fonctionnement à reporter sera ainsi de 1 525 704.05 €. Le déficit d'investissement de clôture est quant à lui repris en dépenses d'investissement du budget primitif.

- **Budget annexe Eau Potable:**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 1 330 773.58 €
- Déficit d'investissement de clôture de 2 055 177.37 €

Compte tenu du déficit d'investissement et des restes à réaliser, il vous est proposé d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement, la totalité de l'excédent de fonctionnement. Le déficit d'investissement de clôture est quant à lui repris en dépenses d'investissement du budget primitif.

- **Budget annexe Déchets ménagers :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 6 326 064.68 €
- Excédent d'investissement de clôture de 177 630.62 €

Il vous est proposé de reporter au budget primitif 2021 les résultats de clôture susmentionnés.

- **Budget annexe ECOPARK :**

- Résultat de fonctionnement de clôture égal à zéro.
- Déficit d'investissement de clôture de 237 199.17 €

Il vous est proposé de reporter cette somme en dépenses d'investissement pour 2021.

- **Budget annexe ERMITAGE 2 :**

- Résultat de fonctionnement de clôture égal à zéro.
- Excédent d'investissement de clôture de 47 500 €

Il vous est proposé de reporter cette somme en recettes d'investissement pour 2021.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (17 abstentions).

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-9-DE

SIGNÉ

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 10

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.3 - Bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2020

Conformément à l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par DOUAISIS AGGLO en 2019 doit être soumis à délibération du conseil et annexé au compte administratif correspondant.

Le bilan en question est joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ce bilan foncier,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Jean-Jacques PEYRAUD

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 11

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.4 - Comptes rendus annuels à la collectivité (CRAC) – Parcs d'activités : EcoPark - Ermitage I - Ermitage II – EcoQuartier du Raquet

Suite aux remarques émises par la Chambre Régionale des Comptes sur la nécessité de suivre l'évolution financière des parcs d'activités et de lotissement, il a été décidé d'éditer chaque année un compte rendu annuel de la collectivité sur la gestion de ceux-ci.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, les comptes rendus concernant les parcs d'activités les plus récents : EcoPark - Ermitage I - Ermitage II - EcoQuartier du Raquet.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Jean-Jacques PEYRAUD

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 12

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.6 - Décisions modificatives budgétaires n°1 – Exercice 2021

Des décisions modificatives budgétaires n°1 concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe Equipements culturels
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Archéologie préventive

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°1 présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (16 abstentions).

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-12-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 13

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.7 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°1 - Exercice 2021

Les décisions modificatives budgétaires n°1 de l'exercice 2021 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe Equipements culturels.

Ces modifications sont présentées en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe Equipements culturels présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-13-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 14

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.8 - Fonds de concours en investissement issus de la DSC part 4 : retour au mécanisme initial de la DSC

Douaisis Agglo a institué une quatrième part de DSC (dotation de solidarité communautaire) afin de promouvoir l'accueil de parcs d'activités par les communes.

Par délibérations du conseil communautaire des 7 juillet et 12 octobre 2018, il a été décidé de transférer 50% des sommes issues de cette DSC vers des fonds ce concours en investissement.

Pour autant, la gestion de ces fonds de concours s'avère être complexe et très coûteuse en gestion de dossiers et de délibérations pour un gain de CIF de l'ordre de 25 000 euros.

Il vous est ainsi proposé, après avis favorable du bureau, de mettre un terme à ce mécanisme et de rebasculer ces sommes en dotation de solidarité classique dès l'exercice 2021.

Les sommes mises en réserve seront reversées aux communes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Jean-Jacques PEYRAUD

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 15

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.9 - Régie GAYANT EXPO – Subvention de fonctionnement 2021

La SPL GAYANT a succédé à compter du 1er janvier 2021 à l'EPIC GAYANT EXPO pour l'exploitation du Parc des Expositions. La nouvelle organisation juridique mise en place par Douaisis Agglo repose sur un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage passé avec la SPL Gayant, spécifiquement constituée pour gérer cet équipement. Le conseil communautaire a approuvé la passation de ce contrat par délibération en date du 17 décembre 2020.

La cessation d'activité de l'EPIC nécessite de procéder à sa dissolution. Une délibération sera prise courant 2021. Avant cela, les derniers paiements concernant les exercices 2019 et 2020 (expert-comptable pour la clôture de l'exercice 2020, logiciel, impôt sur les sociétés 2019, pénalités IS, CFE et CVAE 2020, cotisations sociales 2020, EDF,…) ainsi que les dernières régularisations comptables doivent être réalisés afin de préparer la clôture du bilan de la régie avant son intégration dans celui de Douaisis Agglo.

En l'absence de capital social (de par sa forme) ou de réserves, la trésorerie de l'EPIC ne lui permettra pas de faire face à tous les derniers paiements avant dissolution.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'attribuer une subvention à l'EPIC Gayant Expo de 120 000 € pour l'année 2021 destinée à lui permettre de faire face aux dernières charges avant sa dissolution. Il est ici précisé que cette subvention n'est pas assujettie à la TVA, l'EPIC ayant cessé son activité commerciale au 31 décembre 2020. Cette subvention pourra être versée en plusieurs fois.

M. Christian POIRET, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Marylise FENAIN, M. Christophe DUMONT, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Jacques MICHON, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Francis FUSTIN, M. François GUIFFARD, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Michel PEDERENCINO, M. Pascal GEORGE, M. Freddy KACZMAREK ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

O.SIGNÉ

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-15-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 16

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.10 - Régies comptables de recettes pour la base de loisirs, les gens du voyage, la fourrière – Modalités complémentaires du seuil minimum de dépôt des régies de recettes

Par délibérations datées du 06/01/2014, du 13/02/2014 et du 15/12/2017, le Conseil communautaire a institué une régie comptable de recettes pour la base de loisirs, les gens du voyage et la fourrière au vu des avis conformes du comptable public assignataire datés du 23/12/2013, du 11/02/2014 et du 28/09/2017.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 31/05/2021,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de modifier le seuil minimum de dépôt des régies de recettes pour ces 3 régies :

- La base de loisirs :

- Le montant maximum de l'encaisse (Carte bancaire, chèque, chèques vacances et paiement à distance) que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000€. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 35 000€.
- Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci-dessus et au minimum une fois par mois à l'exception de l'encaisse en numéraire qui doit être versée à partir d'un montant minimum de 500€.

- Les gens du voyage :

- Le montant maximum de l'encaisse (Chèque) que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000€. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 5 000€.
- Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci-dessus et au minimum une fois par mois à l'exception de l'encaisse en numéraire qui doit être versée à partir d'un montant minimum de 500€.

- La fourrière :

- Le montant maximum de l'encaisse (Chèque et carte bancaire) que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000€. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 1 000€.
- Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci-dessus et au minimum une fois par mois à l'exception de l'encaisse en numéraire qui doit être versée à partir d'un montant minimum de 500€.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-16-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 17

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Personnel

8.1 – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

Créations de postes :

Dans la mesure où la création de ces postes correspond à un besoin réel de la collectivité :

- Création de **deux emplois fonctionnels à temps complet**, placés sous la responsabilité du Directeur Général des Services :
  1 Directeur Général Adjoint (Administration/Pilotage /Politiques Transversales) ;
  1 Directeur Général Adjoint (Aménagement du Territoire et Transition Ecologique).

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie A des filières administratives et Techniques par voie de détachement ou par des agents contractuels de droit public de catégorie A des filières administratives et techniques par voie de recrutement direct en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984.
Les agents recrutés ou détachés sur ces emplois percevront la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, ils bénéficieront également d'une NBI uniquement pour les fonctionnaires.

- **Deux postes d'Assistantes Administratives** destinés à assurer le **secrétariat de chacun des DGA,** relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie *B* dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie B ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités des postes susvisés.
Les contrats relevant de l'article 3-2 sont conclus pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Leur durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article 3-3-2°, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ces postes correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

- **Un(e) chargé(e) d'opération Ecoquartier du Douaisis et Parcs d'Activité affecté au Pôle Aménagement**, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie B ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

- **Un poste de gestionnaire marchés publics et Délégations de Service Public affecté au Service Commande Publique**, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux. Il/Elle aura en charge la gestion des procédures liées aux marchés publics et aux délégations de Service public.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

- **Deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe**, relevant de la catégorie C, affectés à la Direction des **Finances et à la Direction des Déchets**.
La rémunération de ces postes correspondra à la grille du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

- **Un/e technicien(ne) Assainissement affecté à la Direction du Cycle de l'Eau**, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Il/elle aura en charge les travaux de renouvellement et d'extension du réseau d'assainissement.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie B ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

- **Un technicien travaux affecté au Service assainissement de la Direction du Cycle de l'eau**, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Il/Elle aura en charge le pilotage des projets du service opérationnel assainissement.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie B ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

- **Un poste d'Ingénieur chargé des contrats et projets structurants affectés au service Assainissement de la Direction du Cycle de l'Eau**, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Il/Elle aura en charge le pilotage des contrats de délégation de service publique et prestations associées et des projets structurants du service assainissement.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

- **Un Ingénieur « Etudes » affecté au service Eau potable de la Direction du Cycle de l'eau**, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Il/Elle aura en charge le pilotage des contrats de délégation de service publique et prestations associées et des projets structurants du service assainissement.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

- **Un(e) assistant(e) affecté(e) à la Direction du Cycle de l'eau**, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Il/Elle aura pour mission d'assister le Directeur de service dans la réalisation de ses activités, d'assurer le secrétariat du service, la gestion financière et la gestion les subventions du service
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

- **Un agent d'accueil** affecté au Pôle Equipements Culturels, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine. Il/Elle aura en charge l'accueil du public au Musée-Parc Arkéos, la gestion des réservations et locations, l'assistance à la régie.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine.

- **Un agent de sécurité et de maintenance affecté au Pôle Equipements Culturels**, relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe. Ce poste est ouvert afin de reclasser un agent dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une réorganisation de service, par décision du Conseil Communautaire en date du 05/02/2021 et après avis Comité technique du 03/12/2020.
La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

- **Deux postes d'agents polyvalents affectés au boulodrome**, rattachés au service patrimoine du Pôle Aménagement et relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
Ces postes pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Les contrats relevant de l'article 3-2 sont conclus pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Leur durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article 3-3-2°, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ces postes correspondra au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

- **Un poste de responsable Hydraulique et GEMAPI**, affecté à la Direction des Espaces Naturels et relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Il/elle prendra en charge le pilotage de l'activité hydraulique et GEMAPI du territoire.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

- **Un poste d'ingénieur ORQUE, affecté au service Eau Potable**, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Il/elle prendra en charge l'animation et le suivi des ORQUES.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

- **Un(e) assistant(e) instruction affecté au service Parc Privé Ancien** du Pôle Cohésion Sociale et Habitat, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

- **Un(e) chargé(e) d'opérations Habitat Ancien affecté au service Parc Privé Ancien** du Pôle Cohésion Sociale et Habitat, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Il/elle contribuera à la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie B ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

- **Un poste de chef de projet Cohésion sociale,** affecté au service Cohésion sociale, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux. Il/elle prendra en charge l'animation et l'évaluation du contrat de ville et autres contractualisations, la recherche de financement, l'accompagnement des quartiers et villes en veille, la thématique santé, et animation du partenariat et du réseau des villes
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

- **Un poste de chef de projet NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), affecté au service Renouvellement Urbain et rural, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux. Il/elle appuiera la responsable du service et sera le garant de la mise en œuvre des projets inscrits dans les conventions opérationnelles du Quartier d'intérêt National (Sin le Noble – Les Epis) et des Quartiers d'intérêt Régionaux (Douai-Dorignies et Flers en Escrebieux-Pont de la Deûle), aura la charge de l'animation partenariale, des actions de concertation et mémoire des quartiers, de la gestion temporaire des fonciers.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

- **un poste de Responsable administratif et financier** affecté à la Direction des équipements culturels relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux. Il/elle assurera la gestion financière des équipements culturels et aussi le suivi administratif du service.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.
Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux

<u>Création d'emplois non permanents dans le cadre de contrats de projet</u> :

La loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure le contrat de projet. Les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un·e agent·e par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance fixé par décret en Conseil d'État. Le décret n° 2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique prévoit les modalités d'application et précise les conditions d'emploi des personnes recrutées sur ces contrats.

Le projet identifié porte sur la transition numérique des habitants, des acteurs et du territoire de Douaisis Agglo.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de recruter 3 agents par contrat à durée déterminée sur la base de l'article 3 II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ces contrats seront conclus pour une durée de 2 ans. Les contrats pourront être renouvelés par reconduction expresse, pour mener à bien le projet, dans la limite de 6 ans.
Il vous est donc proposé de créer les postes suivants, affectés au service cohésion sociale :

- Un poste de catégorie A, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, pour accomplir les fonctions de **chef de mission transition numérique** – numéricien. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des Attachés territoriaux. Ce poste sera pourvu par un agent contractuel.
Il ou elle aura en charge l'animation de la stratégie numérique, l'amorçage de la Transition Numérique du Territoire, la coordination des projets : diagnostic, offre de service inclusion numérique, déploiement d'outils, montage projet numérique territoriaux avec partenaires, la recherche de financements

- Un poste de catégorie B relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour accomplir les fonctions de **chargé de mission digitalisation des entreprises**, éco-numéricien. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Ce poste sera pourvu par un agent contractuel
Il ou elle aura en charge la prospection auprès des entreprises (TPE, PME) et associations pour réaliser des diagnostics digitalisation et les orienter vers les dispositifs d'appui et d'accompagnement et aides financières existants. Il ou elle pourra aussi apporter une aide à la mise en place de la cybersécurité ainsi que des dispositifs de commerce en ligne

- Un poste de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs pour accomplir les fonctions de **conseiller numérique**. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs. Ce poste sera pourvu par un agent contractuel.
Il ou elle sera chargée de réaliser des permanences sur rendez-vous au sein des communes volontaires (couverture territoriale complémentaire aux lieux d'accueil actuel) pour aider et informer les usagers dans leurs démarches numériques, leur présenter les services et dispositifs disponibles, animer des ateliers thématiques, rediriger les usagers vers d'autres structures en fonction des besoins identifiés pour initier des parcours vers l'autonomie numérique.

<u>Un poste d'apprenti au sein du Pôle Développement Territorial</u><u>, à compter de la rentrée universitaire 2021</u>

Le Douaisis vient d'obtenir la reconnaissance du ministère de l'agriculture PAT sur la politique agricole et alimentaire qu'il se propose de mener pour les 5 prochaines années.
Il vous est proposé de renforcer l'équipe dédiée à cette politique par la création d'un poste d'apprenti au sein de la direction pour une durée de 3 années.
Le profil de l'apprenti pourra être un étudiant préparant un MASTER en école d'ingénieur agricole, en sciences politiques voire d'autres formations.
La mission confiée à l'apprenti sera de participer à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), principalement l'action d'auto-évaluation.

Le Comité technique en date du 10 juin 2021 a émis un avis favorable.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget formation chaque année.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver les créations de postes exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

LE PRESIDENT,

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 13/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-17-DE

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 18

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Personnel

8.2 - Possibilité de suspension temporaire de la délibération du 26 septembre 2014, sur la répartition du cycle annuel du directeur Loisiparc

La situation sanitaire reste préoccupante et l'ouverture de Loisiparc au public en 2021 n'est à ce jour pas garantie, même si tout est mis en œuvre dans la perspective d'une ouverture à partir du 3 juillet 2021.

En 2020, un arrêté a été pris autorisant la suspension pour un an de l'application de la délibération du 26 septembre 2014, concernant la répartition du cycle de travail annuel du directeur.

Pour rappel, la délibération du 26 septembre 2014 prévoit :

« Le forfait d'heures de travail annuel est de 1607 heures conformément à la législation
- 35 heures hebdomadaires reparties sur 5 jours durant 43 semaines soit de la semaine 1 à la semaine 26 et de la semaine 36 à la semaine 52
- 55.5 heures hebdomadaires reparties sur 6 jours, pendant les 9 semaines de haute saison, de la semaine 27 à la semaine 35
- Les 30 jours de congés payés ainsi que la récupération des heures supplémentaires réalisées lors de la haute saison devront être posés en dehors des semaines 26 à 36 »

Il vous est proposé, en fonction de la situation de la pandémie, et sous réserve de l'accord express de Monsieur le Président de Douaisis Agglo ou son représentant, d'autoriser l'adaptation des mesures concernant les horaires et conges du directeur de la base de la façon suivante :

Si la base de Loisirs n'ouvre pas ou n'ouvre que partiellement en 2021 il sera possible avec l'accord express du Président de Douaisis Agglo ou son représentant :

- d'autoriser durant les semaines 26 à 36 le directeur de la base de Loisirs à poser des jours de congés payés ;
- de modifier, pendant les 9 semaines de haute saison, de la semaine 27 à la semaine 35, la durée de travail en maintenant la durée 35 heures hebdomadaires reparties sur 5 jours si la base de Loisirs ferme une semaine complète.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les dispositions décrites ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à la majorité (5 voix contre).
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-18-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 19

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Personnel

8.3 - Organisation du travail des services Accueil et Sécurité au Musée Arkéos

La délibération du Conseil Communautaire en date du 13 février 2015 a autorisé, pour les personnels d'accueil et surveillance, une durée annuelle du travail inférieure à 1607 heures.

Par nécessité de continuité de service et de sécurité des personnes et des œuvres, il vous est proposé de modifier l'organisation mise en place par la délibération du 13 février 2015 pour les agents d'accueil et de sécurité. Désormais ces personnels réaliseront une durée annuelle de 1607 heures à raison de 35 heures par semaine, définie comme suit :

→Equipe accueil :
- sur un cycle de 3 semaine en haute saison estivale (du 1er juin au 31 août)
- sur un cycle de 4 semaines le reste de l'année (du 1er janvier au 31 mai et du 1er septembre au 31 décembre)

→Equipe Sécurité :
Sur 1 cycle de travail de 3 semaines.

Chacun des agents a son cycle et rythme de travail.

Chaque cycle de travail comprend des week-end travaillés (en tout ou partie), pour répondre aux besoins d'accueil et de sécurité des équipements culturels.

Par nécessité de continuité de service et de sécurité des personnes et des œuvres, en cas d'absence imprévue d'un ou plusieurs agents, l'organisation prévoit également le remplacement d'un agent absent. Les modalités de compensation de ce temps travaillé seront effectuées par récupération des heures réalisées.

Ponctuellement il pourra être demandé aux agents d'être présents en dehors des horaires habituels de leurs cycles. Le temps de travail supplémentaire sera récupéré.

Le Comité Technique a émis le 10 juin 2021 un avis favorable sur ces dispositions.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à la majorité (5 voix contre).
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

LE PRESIDENT,

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 13/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-19-DE

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 20

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Personnel

8.4 - Conventions financières relatives au transfert du compte épargne temps de deux agents entre la Métropole Européenne de Lille et DOUAISIS AGGLO

Le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

En vertu de ce décret, il est nécessaire d'établir deux conventions en vue de définir les conditions financières de reprise du compte épargne temps de :

- d'un agent, ingénieur principal (catégorie A), dans le cadre de sa mutation de DOUAISIS AGGLO à la METROPOLE EUROPEENE DE LILLE.
- d'un agent, Technicien principal de 1ère classe (catégorie B), dans le cadre de sa mutation de DOUAISIS AGGLO à la METROPOLE EUROPEENE DE LILLE.

→ **Convention financière relative au transfert du compte épargne temps de l'agent ingénieur principal entre la Métropole Européenne de Lille et DOUAISIS AGGLO**

Selon les termes de la convention (document ci-annexé) :

- A la date du 12 avril 2021, date effective de la mutation, le solde du CET de l'agent est de 37 jours
- Compte tenu que 37 jours acquis au titre du C.E.T. dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, il est donc convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 4625 € sera versée par DOUAISIS Agglo, calculée selon les modalités suivantes :
  - Le coût journalier du transfert est basé sur une indemnisation forfaitaire en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent soit, pour la catégorie A : 125 €/jour épargné
  - Le montant à la charge de DOUAISIS AGGLO correspond au coût journalier multiplié par le nombre de jours détenus par l'agent sur son compte épargne temps soit : 37 jours x 125 € = 4625 €

La présente dépense est prévue au Budget Général.

→ **Convention financière relative au transfert du compte épargne temps de l'agent technicien principal de 1ère classe entre la Métropole Européenne de Lille et DOUAISIS AGGLO**

Selon les termes de la convention (document ci-annexé) :

- A la date du 12 juin 2021, date effective de sa mutation, le solde du CET de l'agent est de 59 jours
- Compte tenu que 59 jours acquis au titre du C.E.T. dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, il est donc convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 4720 € sera versée par DOUAISIS Agglo, calculée selon les modalités suivantes :
  - Le coût journalier du transfert est basé sur une indemnisation forfaitaire en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent soit, pour la catégorie B : 80 €/jour épargné
  - Le montant à la charge de DOUAISIS AGGLO correspond au coût journalier multiplié par le nombre de jours détenus par l'agent sur son compte épargne temps soit :
  - 59 jours x 80 € = 4720 €

La présente dépense est prévue au Budget Général.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les projets de conventions présentés en annexe,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer ces conventions et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-20-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 21

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Habitat

9.1 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Mise en œuvre d'une concertation publique préalable dans le quartier des Epis à Sin-le-Noble et dans les quartiers de Dorignies à Douai et Pont de la Deûle à Flers-en-Escrebieux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et suivants qui prévoit notamment que les projets de renouvellement urbain fassent l'objet d'une concertation,

Vu le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015-2020, approuvé par le conseil communautaire du 29 mai 2015, son avenant n°2 du Contrat de ville d'agglomération, approuvé par le conseil communautaire du 29 mars 2019, relatif à la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 et à la rénovation du contrat de ville et son avenant n°3 précisant les nouvelles orientations stratégiques de l'agglomération en matière de politique de la ville pour la période 2020-2022, approuvé par le conseil communautaire du 11 octobre 2019, et dont les projets de renouvellement urbain financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine constituent le volet urbain,

Vu le règlement général de l'Anru relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en vigueur,

Vu la délibération du 5 juillet 2018 approuvant la signature du protocole de préfiguration du NPNRU,

Considérant que DOUAISIS AGGLO exerce un rôle de chef de file dans le pilotage et l'animation des études et réflexions menées dans le cadre du protocole de préfiguration, en étroite collaboration avec les villes concernées ainsi qu'avec les différents partenaires du renouvellement urbain,

Considérant les quartiers faisant l'objet de projets de renouvellement urbain sur DOUAISIS AGGLO sont le quartier des Epis à Sin-le-Noble au titre des projets d'intérêt national et du quartier de Dorignies/Pont-de-la-Deûle situé respectivement sur les communes de Douai et Flers-en-Escrebieux au titre des projets d'intérêt régional,

Considérant les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration afin d'établir des schémas directeurs de projet urbain à développer sur chaque quartier, décliné en des programmes d'interventions portant sur l'habitat, les équipements et l'aménagement d'espaces publics,

Considérant que, au regard de l'avancement des études du protocole de préfiguration, DOUAISIS AGGLO, les communes engagées dans le NPNRU et les différents partenaires (en particulier les bailleurs) s'engagent vers la contractualisation de la future convention financière avec l'ANRU qui permettra d'engager la phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain,

Considérant que DOUAISIS AGGLO, dans le cadre des études menées dans le protocole, a déjà engagé des démarches de concertation, de communication et d'enquête, en lien avec les communes (notamment : rencontre de partenaires et associations locales, micro-trottoirs pour recueillir la parole des habitants, enquêtes des locataires de la résidence des Couronnes aux Epis, enquête des habitants des Alexia I, II et III et enquête des propriétaires de logements des Alexia I, II et III aux Epis),

Considérant que la situation de crise sanitaire connue en France depuis mars 2020 et les restrictions qui l'accompagnent notamment en matière de possibilité de tenir des réunions, a fortement contraint l'organisation de cette concertation,

Considérant qu'il parait nécessaire de tenir au moins une réunion publique dans chaque quartier afin de présenter aux habitants les projets de renouvellement urbain que DOUAISIS AGGLO, les communes de Sin-le-Noble, Douai et et Flers-en-Escrebieux et leurs partenaires, proposent de mettre en œuvre dans les quartiers des Epis et de Dorignies et Pont-de-la-Deûle,

Considérant qu'à l'issue de ces réunions publiques, les habitants et participants intéressés par les projets de renouvellement urbain auront la possibilité de consigner dans un registre leurs questions et remarques concernant les projets proposés,

Considérant qu'il sera également donné la possibilité aux personnes intéressées d'adresser leurs questions et remarques par écrit (mail ou courrier) à DOUAISIS AGGLO selon des coordonnées qui seront communiquées,

Considérant que DOUAISIS AGGLO et les communes se donneront la possibilité de proposer également d'autres moyens de communiquer et de concerter que les actions décrites ci-dessus,

Considérant que la concertation sera organisée à compter de la date d'application de la présente délibération et au minimum jusqu'au 30 septembre 2021,

Considérant qu'il sera dressé un bilan de la concertation organisée et que celui-ci sera soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la mise en œuvre d'une concertation publique préalable relative aux projets de renouvellement urbain développés dans le quartier des Epis à Sin-le-Noble et dans le quartier de Dorignies/Pont-de-la-Deûle à Douai et Flers-en-Escrebieux,
- d'approuver les conditions de mise en œuvre proposées,
- d'autoriser la mobilisation des moyens nécessaires à la conduite de cette concertation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-21-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 22

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Habitat

9.2 – Avenant n°2 à la convention opérationnelle entre Douaisis agglo et l'Etablissement Public Foncier pour le portage foncier de l'ancien Foyer des Parthiaux à Douai-Dorignies

Par délibération en date du 13 février 2014, il a été décidé de procéder à l'acquisition de l'ancien foyer des Parthiaux sis à Douai-Dorignies, chemin des Parthiaux en sollicitant le portage foncier par l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais. La maîtrise foncière de ce site constituait une opportunité d'en faire une réserve foncière dans le cadre d'une future extension de la zone d'activités à Dorignies.

Pour ce faire, une convention opérationnelle en date du 20 juin 2014 a été signée avec l'EPF pour une durée de 5 ans, période pendant laquelle cet établissement a pu se rendre propriétaire du site. Mais, les travaux de démolition des bâtiments à la charge de l'EPF n'ont pu être réalisés pendant ce délai.

Aussi, un avenant a reconduit cette convention pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 20 juin 2021 pour permettre la réalisation desdits travaux et la cession à Douaisis agglo d'un terrain mis à nu.

Or, le relogement des occupants du foyer des Parthiaux n'a pas permis de finaliser ces travaux de démolition dans les délais impartis. L'EPF a donc sollicité que la convention puisse être reconduite jusqu'au 20 juin 2022.

Au terme de cette convention, le foncier sera cédé au profit de Douaisis Agglo au prix de revient.

Il est à noter que le conseil d'administration de l'EPF a approuvé le 29 novembre 2019 le Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 de l'établissement. Il convient dès lors d'intégrer à la convention du 20 juin 2014 de nouvelles modalités d'intervention opérationnelle reprises dans l'avenant n°2 annexé aux présentes :

- les études préalables, la conception et la réalisation des travaux se font en lien étroit entre l'EPF et Douaisis agglo comme défini à l'article 6 de l'avenant n°2 ;

- le paiement du prix de revient n'intervient non plus 60 jours après la signature de l'acte de vente mais à la fourniture d'une attestation notariale ou après la formalité de publicité auprès du service de la publicité foncière ;

- l'EPF, compte tenu de sa qualité d'assujetti à la TVA, soumet la revente des biens acquis au régime de la TVA applicable au moment de cette revente. La TVA est ajoutée au prix de cession ;

- le coût de revient ne comprend pas les dépenses correspondant à l'ingénierie mobilisée par l'EPF au titre de la mise en œuvre de la convention ;

- pour permettre la programmation du rachat du site, l'EPF adresse à Douaisis agglo au plus tard au troisième trimestre précédant l'année du terme de la convention, un courrier l'avisant de la cession programmée et du montant prévisionnel. Celle-ci s'engage à consulter les services de la Direction immobilière de l'État, à inscrire cette dépense à son budget, et à délibérer pour le rachat au plus tard 6 mois avant la fin de la convention ;

- en cas de désignation d'un tiers repreneur, Douaisis agglo procède au choix du tiers dans le respect de la législation en vigueur puis le désigne aux termes d'une délibération. Douaisis agglo resterait garante de la reprise du site si le tiers fait défaut ;

- des pénalités de retard passant de 4 % à 5 % du prix de revient si le transfert de propriété à Douaisis agglo n'intervient pas avant la fin de la convention. La pénalité est arrêtée à la date de la signature de l'acte de cession.

La formule suivante est appliquée : ((Prix de revient * 5%)/365)* nombre de jours constatés entre la date d'échéance de la convention et la date de signature de l'acte de cession).

Un avis de somme à payer précisant le montant de la pénalité est adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à Douaisis agglo par l'EPF ;

- les dépenses d'études et des travaux de proto-aménagement, les études de définition et de faisabilité du projet et les financements alloués par les pétitionnaires quand l'opération s'inscrit dans le cadre du dispositif de compensation environnementale sont englobées dans le calcul de prix de revient et non plus ajoutées ;

- le contrôle de l'EPF sur les engagements de Douaisis agglo ayant justifiés la bonification de la participation de l'EPF ne sera limité plus que sur une période de 5 ans à compter de la cession du site et non plus 10 ans à compter de la signature de la convention. En cas de non-fourniture des documents ou de non-respect des conditions d'attribution des aides telles que décrites dans la convention, le bénéficiaire de l'aide est redevable envers l'EPF d'une indemnité constituée du montant de la décote accordée, actualisée au taux d'intérêt légal ;

- pour faciliter la sortie opérationnelle en l'absence d'opérateur identifié par Douaisis agglo et lorsque cela répond à l'intérêt de l'établissement, l'EPF peut prendre en charge la consultation par appels à projets afin de faciliter la cession du site à un tiers repreneur.

Les autres termes de la convention opérationnelle et son avenant n°1 restent inchangés.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le renouvellement de la convention opérationnelle du 20 juin 2014 relative à l'opération « Les Parthiaux »,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle précitée intégrant des nouvelles modalités d'intervention opérationnelle,
- de m'autoriser ou mon délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-22-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 23

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Habitat

9.3 – Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux » de DOUAISIS AGGLO – Convention 2021/2026

Depuis 2006, DOUAISIS AGGLO est délégataire des aides à la pierre et s'est investie dans la réhabilitation du parc privé ancien réaffirmée comme priorité dans le PLH 2 (2016-2021).

DOUAISIS AGGLO s'est engagée dans une politique ambitieuse d'intervention dans le parc privé.
Les enjeux concernent l'ensemble des problématiques du parc existant privé : du parc potentiellement indigne aux caractéristiques préoccupantes, à l'amélioration du niveau de qualité des logements, la lutte contre la précarité énergétique.

L'intervention sur l'habitat privé existant constitue une priorité de la politique habitat de DOUAISIS AGGLO.

Cette volonté forte s'appuie sur trois postulats :
- **La lutte contre la précarité énergétique,**
- **La résorption de l'habitat indigne et dégradé (en luttant contre l'insalubrité, en travaillant au « recyclage » ou à la remise sur le marché des logements vacants, et à l'indécence)**
- **Le maintien dans les lieux des propriétaires occupants en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement**

DOUAISIS AGGLO s'est inscrite depuis de nombreuses années dans **la mise en place de dispositifs opérationnels sur l'ensemble de son territoire.**

Cette volonté d'intervention s'est traduite par un programme d'amélioration de l'habitat (PIG Habiter Mieux) sur les 35 communes de la communauté (2013 – 2020) mais aussi par une OPAH RU sur Flers en Escrebieux – quartier de Pont de la Deûle en 2014 et sur le centre bourg d'Arleux (2017 - 2023).

Ainsi, depuis 2013, ce sont 1 248 logements qui ont été subventionnés en mobilisant principalement les subventions de l'ANAH et de Douaisis Agglo.

DOUAISIS AGGLO déploie sur tout son territoire une ingénierie d'accompagnement des ménages, via son Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux ».

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » s'inscrit sur l'ensemble des 35 communes membres de DOUAISIS AGGLO.

A travers ce PIG, il s'agira de poursuivre et d'amplifier la dynamique déjà engagée aux moyens d'actions renforcées et d'une coopération étroite entre les différents partenaires.
L'animation du PIG sera menée en régie par l'équipe du service Habitat privé.

Le dispositif vise en priorité :
- Les logements très consommateurs en énergie (factures énergétiques élevées) et occupés par des ménages en difficultés, notamment les ménages connus des services sociaux. Le dispositif vise en priorité les propriétaires occupants, mais s'adresse également aux propriétaires bailleurs.
- Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Les bâtis frappés d'un arrêté d'insalubrité ou supposés insalubre
- Les habitats dégradés et très dégradés
- Les logements dont la vacance est avérée

Au regard des besoins du territoire, des objectifs ambitieux sont visés dans ce nouveau PIG. Le détail par type de logement est repris ci-dessous :

Objectifs de réalisation de la convention

	Juillet à Décembre 2021	2022	2023	2024	2025	Janvier à juin 2026	Total
Logements de PO	**152**	**305**	**305**	**305**	**305**	**153**	**1525**
1. Dont logements indigne ou très dégradés	7	15	15	15	15	8	75
2. Dont travaux lutte contre la précarité énergétique (dont dossiers mixtes comprenant de l'adaptation au handicap)	120	240	240	240	240	120	1200
3. Dont aide pour l'autonomie	25	50	50	50	50	25	250
Logements de PB	**14**	**28**	**28**	**28**	**28**	**14**	**140**
4. Dont logements indigne ou très dégradés	4	8	8	8	8	4	40
5. Dont travaux lutte contre la précarité énergétique	10	20	20	20	20	10	100
Copropriété traitée dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétés			1				1
Total des logements Habiter Mieux	141	283	283	283	283	142	1415 + 1 copro
Copropriété traitée dans le cadre d'aides aux SDC							

La convention jointe établit les montants d'autorisation d'engagement prévisionnels pour les aides aux travaux, les aides à l'ingénierie et les aides au syndicat de copropriété dont le détail est présenté ci-dessous :

Montants d'autorisation d'engagement prévisionnels ANAH

	Juillet à Décembre 2021	2022	2023	2024	2025	Janvier à juin 2026	Total
AE prévisionnels*	1 963 760 €	3 927 520 €	3 927 520 €	4 001 020 €	3 927 520 €	1 963 760 €	19 711 100 €
Dont aides aux travaux	1 836 000 €	3 672 000 €	3 672 000 €	3 672 000 €	3 672 000 €	1 836 000 €	18 360 000 €
Dont aides à l'ingénierie	127 760 €	255 520 €	255 520 €	255 520 €	255 520 €	127 760 €	1 277 600 €
Dont aides au SDC	0 €	0 €	0 €	73 500 €	0 €	0 €	73 500 €

Montants d'autorisation d'engagement prévisionnels DOUAISIS AGGLO

	Juillet à Décembre 2021	2022	2023	2024	2025	Janvier à juin 2026	Total
AE Prévisionnels	246 600 €	493 200 €	493 200 €	493 200 €	493 200 €	246 600 €	2 466 000 €
Dont aides aux travaux	225 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	225 000 €	2 250 000 €
Dont suivi-animation*	21 600 €	43 200 €	43 200 €	43 200 €	43 200 €	21 600 €	216 000 €

**reste à charge*

Ce projet au-delà de ces effets directs vis-à-vis des habitants, sera également générateur d'effets indirects : retombées économiques pour les entreprises, professionnalisation des artisans.

Il vous est proposé :

- la mise en place d'un second PIG « Habiter Mieux » démarrant au 1er juillet 2021 et se déclinant sur une période de 5 ans, reconductible. Celui-ci s'inscrit en cohérence avec le plan national de rénovation énergétique des bâtiments, visant la réduction des gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-23-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 24

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Aire d'accueil des gens du voyage

10.1 – Modification de la tarification, des documents et des règlements intérieurs de l'aire de grand passage de Cuincy/Lambres-lez-Douai et de l'aire d'accueil de Dechy/Sin-le-Noble

La Communauté d'Agglomération a, depuis le 6 juin 2002, la compétence pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Une aire d'accueil de 32 places à Dechy/Sin-le-Noble et une aire de grand passage de 150 places à Cuincy/Lambres-lez-Douai ont été aménagées en 2007. La reprise en régie directe de l'accueil des voyageurs s'est faite au mois d'avril 2015 avec le recrutement d'un chargé de mission à l'accueil des publics spécifiques.

Suite aux modifications des lois régissant l'accueil des gens du voyage :

- **Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage**
- **Décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grands passages**

Il est nécessaire de revoir la tarification appliquée et de réviser les différents documents contractuels entre les familles de voyageurs et les services de Douaisis Agglo.

Documents et règlements intérieurs

Les documents concernés sont :
- Le règlement intérieur de l'aire de Cuincy / Lambres
- La convention d'occupation pour l'aire de Cuincy / Lambres
- Le règlement intérieur de l'aire de Dechy / Sin-le-Noble
- Le contrat de séjour pour l'aire de Dechy / Sin-le-Noble
- La demande de renouvellement l'aire pour Dechy / Sin-le-Noble

Les différents documents ont été remaniés pour correspondre à la loi.

Les principales modifications sont résumées ci-dessous.

Pour l'aire de Dechy :
- Les articles du règlement sont imposés pour une harmonisation nationale, ils ont été standardisés et simplifiés mais sur le fond les changements sont mineurs.
- La convention d'occupation et l'état des lieux ont été remis en forme sans changement de fond.

Pour l'aire de Lambres :
- Les articles du règlement sont imposés pour une harmonisation nationale, ils ont été standardisés et simplifiés mais sur le fond les changements sont mineurs.
- La convention d'occupation a été remise en forme sans changement de fond.

Tarification

La grille tarifaire a été révisée pour s'adapter aux nouveaux textes de loi.

Pour l'aire de grand passage de Lambres :

Le tarif appliqué était de 6 €/jour par caravanes foyer*, il comprenait l'occupation, la consommation d'eau, d'électricité et l'enlèvement des déchets, ce qui était censé couvrir le coût réel mais dont il s'est avéré impossible de recouvrir le montant. Sans être fixé par la loi, un consensus national se met en place autour d'un tarif forfaitaire de 20 à 25 € par semaine et par famille, c'est la somme qui semble être récupérable, au-delà, les collectivités ne récupèrent que très rarement les sommes dues.

Nous proposons une nouvelle tarification :
- Forfait de 25 € / caravane foyer*
- Caution de 500 € par semaine

* Caravane foyer : caravane simple ou double essieu, équipée, qui sert d'habitat à un noyau familial.

Pour l'aire d'accueil de Dechy :

Le nouveau texte de loi fixe le montant maximum de la caution à 30 fois le tarif journalier d'occupation.

Les tarifs actuels sont les suivants :
- Emplacement 3 €/jour,
- Eau : 3 €/m^3,
- Electricité : au réel hors abonnement soit 0.045€/kw (Valeur moyenne de 0,05394 €/kw en heure pleine hiver, 0,04141 €/kw en heure pleine été, 0,03888 en creuse hiver, 0,02894 en creuse été).

Nous proposons une nouvelle tarification :
- Caution de 90 €.
- Pas de modification des autres tarifs.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver les modifications des tarifs de l'aire de grand passage de Cuincy/Lambres-lez-Douai et de l'aire d'accueil de de Dechy/Sin-le-Noble,
- d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'aire de grand passage de Lambres-lez-Douai/Cuincy et de la convention d'occupation,
- d'approuver les modifications du règlement intérieur, du contrat de séjour et de la demande de renouvellement de l'aire d'accueil de Dechy/Sin-le-Noble.

Adopté à la majorité (1 voix contre).

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-24-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 25

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Développement économique

11.1 – Résorption Friche commerciale - Attribution d'un Fonds de concours à la Commune de Lallaing pour l'acquisition rénovation d'une friche commerciale en centre- ville

Dans le cadre de la Politique « Friches commerciales de centres-villes » de Douaisis Agglo définie par délibération du Conseil Communautaire le 29/11/2016, la Commune de LALLAING nous sollicite pour un projet d'acquisition/rénovation d'une friche commerciale située en centre- ville sur la Place Jean Jaurès, au 12 rue Joseph Morel.

Ce local commercial, ancien restaurant, est vacant depuis plusieurs années et répond donc à la qualification de friche commerciale. Il comprend un restaurant salle de réception avec une terrasse et jardin ainsi qu'un étage avec un appartement.

L'octroi de ce fonds de concours (50 %) donnera lieu à l'établissement d'une convention.

La convention reprendra l'ensemble des conditions définies dans le régime cadre défini par délibération communautaire en date du 29 novembre 2016 à savoir :
- Le but du projet est de rendre à la friche sa destination commerciale,
- Le projet de réhabilitation des commerces doit prévoir l'aménagement dans l'immeuble d'une entrée indépendante et dédiée à l'accès aux logements,
- Le fonds de concours ne reprend pas en compte la réhabilitation des logements.

D'autre part :
- Si la commune propriétaire donne à bail l'immeuble, elle devra reverser à Douaisis Agglo la moitié des loyers perçus à concurrence du montant du fonds de concours versé par Douaisis Agglo ;
- Si la commune vend l'immeuble, elle devra reverser à Douaisis Agglo la moitié du prix de cette vente.

Le fonds de concours est payable à la signature de la vente, sur production d'une copie de l'acte de cession emportant transfert de propriété ainsi que sous réserve :
- De la vérification de la nature éligible des travaux
- De l'effectivité de leur paiement
- Un ajustement du montant pour travaux sera donc effectué a posteriori

La convention à passer avec la ville de Lallaing pour ce projet éligible vous est présentée en annexe.

L'estimation domaniale du projet est fixée à 197 000 € et les travaux de rénovation prévus sont estimés à 15 328.28 € HT. Par conséquent, le fond de concours prévu pour cette friche 12 rue Joseph Morel à Lallaing est le suivant :
- Acquisition de la friche : 98 500€
- Travaux de rénovation prévus en toiture et peinture : 7 664.14€HT

L’attribution du fonds de concours de Douaisis Agglo à hauteur de 50% dans le cadre de ce projet est donc fixé à 106 164,14 €.

Le contrat de bail commercial est à ce jour non signé même si un futur locataire a été identifié par la commune.

Les conditions de versement sont reprises dans la convention.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d’approuver l’attribution du fonds de concours pour le projet précité de la commune de Lallaing et son versement,
- d’autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention jointe et les actes s’y référant.

M. Jean-Paul FONTAINE et Mme Nicole MARFIL ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-25-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 26

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 54 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Loisiparc

12.1 – Règlement annuel du plan d'eau de la base de loisirs communautaire Loisiparc

Le plan d'eau de la base de loisirs communautaire d'Aubigny au Bac est réglementairement soumis à la police de la navigation de la plaisance et des activités sportives et touristiques.

Il est régi par l'arrêté préfectoral en date du 21/08/2014 portant Règlement particulier de police (RPP) pour « l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le plan d'eau d'Aubigny au Bac dans le Département du Nord ».

L'article 2.3 de cet arrêté préfectoral prévoit l'édiction par le gestionnaire de la base de loisirs, c'est-à-dire DOUAISIS AGGLO, d'un règlement annuel d'organisation et de pratique des activités sur le plan d'eau.

Ce règlement annuel (document joint) précise notamment :
- le calendrier des activités (article 2),
- la liste des bénéficiaires des autorisations (article 3).

En outre, il précise (article 1) que la liste des manifestations nautiques sera arrêtée par le Bureau communautaire au vu des dates proposées par les utilisateurs du plan d'eau.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le règlement annuel joint en annexe,
- d'approuver la délégation au bureau communautaire portant sur l'adoption de la liste des manifestations nautiques visées à l'article 1 du présent règlement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-26-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 27

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 53 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Loisirparc

12.2 – Base de loisirs communautaire - Loisiparc – Tarifs des produits destinés à la vente

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'adopter les tarifs boutique, grignoterie et food truck de la base de loisirs communautaire Loisiparc pour la saison 2021 (liste des tarifs en annexe).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-27-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 28

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 53 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Loisirparc

12.3 – Base de loisirs communautaire - Loisiparc - Tarifs des produits dérivés destinés à la vente

Nouveauté produits dérivés en boutique

DOUAISIS AGGLO gère en régie directe le 2 points de vente dans la base de loisirs communautaire Loisiparc (la grignoterie et la boutique).

Dans le cadre de la promotion de Loisiparc, plusieurs objets promotionnels ont été imaginés afin de satisfaire toujours plus notre clientèle. Ces produits dérivés viendront compléter la gamme de produits déjà existante.

Le prix d'achat du type de marchandises mis en vente est soumis à des variations de prix.

Vous trouverez ci-dessous, après avis favorable du bureau, la nouvelle série de produits et les tarifs de vente proposés à la boutique de Loisiparc.

Produit	Prix de vente TTC
Jeu de mémory Cadou x 1 000	9,90€
Livre « Cadou à la piscine » x 1 000	5€
Mug à l'effigie de Cadou x 500	6€
Drap de bain Loisiparc x 100	12€

Ces tarifs complètent la grille tarifaire.

Modification tarif du livre « Cadou, une journée à Loisiparc »

Par délibération du 28 juin 2019, le livre « Cadou, une journée à Loisiparc » a été mis en vente au prix de 10 € TTC.

Afin de rendre accessible le livre et la lecture pour tous et au regard des tarifs pratiqués chez les libraires concernant des livres similaires, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de modifier le tarif de vente de ce livre à 5 € TTC.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-28-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 29

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 53 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Loisirparc

12.4 – Base de loisirs communautaire - Loisiparc - Opérations de communication et de promotion - Saison 2021

• **Opérations promotionnelles réseaux sociaux**

Afin d'effectuer des actions de communication et de promotion de la base de loisirs communautaire via la page Facebook de Loisiparc ou dans le cadre d'évènements, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de valider le principe d'un quota de gratuité :

- 50 pass valable pour 5 personnes,
- 50 pass valable pour 1 personne.

Les jeux-concours sur la page Facebook Loisiparc permettront de faire gagner chaque semaine 5 pass pour 5 personnes de la semaine 24 à 33.

Ces entrées seront valables uniquement en 2021.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

SIGNÉ

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-29-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 30

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 53 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Développement rural

13.1 – PAT (Projet Alimentaire Territorial) – Convention d'utilisation de la marque et règlement d'usage

Douaisis Agglo s'est vu attribué le 26 février 2021 la reconnaissance officielle PAT (Projet Alimentaire Territorial) de niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ce pour 5 ans.

Cette reconnaissance officielle vise à valoriser les PAT et confère l'autorisation aux porteurs de projet d'utiliser la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERITORIAL RECONNU PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE » régie par un règlement d'usage, ainsi que le logo associé.

Il est demandé à Douaisis Agglo de s'engager, en signant la convention d'utilisation, au respect du règlement d'usage ci-joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'utilisation de la marque collective Projet alimentaire Territorial ainsi que l'engagement au respect du règlement d'usage.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-30-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 31

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 53 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Développement rural

13.2 – Programmation AGRICAD 2021 – Complément n°2

Le programme d'actions AGRICAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de DOUAISIS AGGLO, également composé des programmations ALIMCAD et BIOCAD.

Le programme AGRICAD est le fruit d'une évaluation et d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 3 ans (2017-2020). C'est une programmation pluriannuelle (2021-2026) et multi-partenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

AGRICAD a vocation à accompagner tous les agriculteurs de DOUAISIS AGGLO afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques, dans un souci de viabilité économique et écologique, à réintégrer l'agriculture dans l'économie du territoire, à la rendre accessible et à valoriser le travail de l'agriculteur auprès des habitants. Plus largement, AGRICAD a également pour ambition de fédérer les partenaires de DOUAISIS AGGLO autour d'un projet commun de soutien et de développement de l'agriculture sur le territoire.

Ce programme est composé de 39 actions concrètes qui s'articulent autour de 5 objectifs stratégiques :

- Maintenir et développer un tissu d'exploitations agricoles dense et diversifié dans un contexte de forte pression foncière et de renouvellement générationnel des exploitants,
- Favoriser le bien-être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants afin de lutter contre l'agribashing,
- Concilier préservation des ressources et efficacité des exploitations dans un contexte de changements climatiques,
- Replacer l'agriculture locale au cœur du système agro-alimentaire du territoire,
- Doter le territoire d'une gouvernance, d'une évaluation et d'une communication facilitant l'émergence et l'accompagnement de projet par des outils et méthodes adaptées.

Cette nouvelle programmation, ambitieuse pour le territoire, permettra de conforter les actions existantes. Elle rendra également possible le développement de nouvelles actions créant des connexions supplémentaires entre les producteurs et les consommateurs au travers de l'organisation de filières alimentaires et la prise en compte du bien-être des agriculteurs.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette programmation, DOUAISIS AGGLO a lancé un appel à projets annuel qui permettra de soutenir financièrement des projets avec nos partenaires en 2021.

À la suite de l'appel à projets lancé pour la programmation 2021, DOUAISIS AGGLO a été sollicitée pour accompagner financièrement des actions portées par des associations et des structures partenaires qui se dérouleront sur le périmètre d'intervention du programme AGRICAD, soit les 35 communes du territoire de DOUAISIS AGGLO.

Les dossiers proposés investissent différents angles de l'agriculture (environnement, économie, santé, aménagement, éducation …) pour travailler ensemble, autour d'une vision partagée, à mettre l'agriculture au cœur des enjeux du territoire.

Ils complètent par ailleurs les actions menées par DOUAISIS AGGLO, dont par exemple Les campagnes hivernales de reliquats azotés ou encore les outils collectifs de communication (marché des producteurs locaux, carnet des producteurs et des restaurateurs, signalétique directionnelle, portent ouvertes à la ferme…).

De plus, DOUAISIS AGGLO a été retenue dans un programme « innovation-action pour les transitions agro-écologiques et alimentaires dans les territoires » de 2020 à 2024 initié par CARASSO et AgroParisTech.

Les objectifs sont de faire de l'alimentation un levier pour permettre aux habitants du Douaisis d'évoluer dans un environnement plus écologique, équitable et solidaire et favoriser le bien être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants au travers de 5 actions (en lien avec la programmation du PAT) :

- Favoriser le Bien-être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants,
- Favoriser l'émergence et la structuration de filières territoriales coopératives,
- La biodiversité du sol au service de l'agro-écologie,
- Construction participative d'une programmation contre la précarité alimentaire,
- Pour une gouvernance et une évaluation du projet transversale et participative.

Ainsi, il vous est proposé d'ajouter une nouvelle action à la programmation 2021. Celui-ci comporte actuellement 21 actions :

<u>Partenaire</u> : EPLEFPA du nord (Lycée Biotech')

L'EPLEFPA regroupe 3 établissements : Douai, Le Quesnoy et Sains du Nord.

L'établissement de Douai (le lycée Biotech') est ancré sur un vaste site arboré de plus de 8 hectares, doté également de nombreuses infrastructures récentes : hall industries alimentaires, laboratoires, micro brasserie… Il propose des formations dans les domaines des sciences & biotechnologies, de l'alimentation et boissons, de l'eau et l'environnement, du paysage et des jardins.

L'établissement offre la possibilité de suivre la voie scolaire au lycée Biotech' (de la seconde au BTS) et également l'apprentissage et la formation continue au CFPPA du Nord/UFA de Douai (CFAR Hauts de France).

De plus, le site produit de la bière artisanale et dispose de terres et de serres agricoles sur lesquelles des projets sont développés.

<u>Descriptif synthétique de l'action proposée</u> : étude d'implantation d'une houblonnière de 10 ha

Pour préserver son foncier, le Lycée propose d'implanter une culture pérenne, emblématique et indispensable de la filière brassicole qui est le houblon.

Cette production est nécessaire à leur brasserie pédagogique afin d'être en autonomie par rapport à cette ressource. De plus, le projet sera conduit en agriculture biologique, convertissant ainsi 10 ha de leur surface agricole.

Au vu de la quantité produite, le lycée apportera une réponse au besoin en houblon régionaux de la filière brassicole des hauts de France.

De plus cette culture permettra d'apporter de la formation sur la culture de houblon à destination des exploitants agricoles du secteur.

Pour l'implantation d'une telle culture et en raison du coût important de l'investissement, le lycée a besoin de faire appel à des experts pour l'aider à réaliser une étude préalable.

Cette étude de l'implantation de la houblonnière fait l'objet de cette demande de convention avec DOUAISIS AGGLO.

Actions du programme AGRICAD à laquelle cette action contribue :
→ ACTION 1 : Développer une stratégie foncière ambitieuse.
→ ACTION 28 : mise en place d'une filière bière territoriale

Résultats visés par le projet :
→ Rapport de l'étude d'implantation et chiffrage du projet.

Public visé :
→ Les apprenants en formation brassicole : du BP à la licence boisson
→ Les apprenants en formation professionnelle

Coût global de l'action : 2 525 €
→ Participation de DOUAISIS AGGLO : 2 000 €
→ Autres co-financements : Fonds propres

Il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat avec l'EPLEFPA du nord (Lycée Biotech'),
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision,
- de déléguer au Président ou son délégué la faculté de passer, le cas échéant, un avenant de reconduction d'une durée maximale d'un an.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-31-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 32

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 53 .Pouvoirs : 14

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Electrification

14.1 – Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique – Accord n°2 DOUAISIS AGGLO / ENEDIS sur la dissimulation à vocation environnementale des ouvrages de la concession pour la période de 2021-2022

Par délibération du Conseil Communautaire du 12 Octobre 2018, DOUAISIS AGGLO a approuvé le projet de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

Le présent accord « Accord n°2 » (document joint) :

- Fixe le montant annuel maximum de la participation financière du concessionnaire au titre de l'Article 8 du cahier des charges de concession pour les années 2021 et 2022 : ce montant est arrêté à 200 000 € HT avec un report / dépassement à hauteur de 20% maximum du montant de l'enveloppe 2021.

- Indique que la part des travaux d'esthétique contribuant à l'amélioration de la qualité via la résorption de fils nus sera de 20%

- Précise les modalités de gestion et de suivi de la participation du concessionnaire versée à l'autorité concédante.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- d'approuver le présent accord n°2 présenté en annexe,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer ce document et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-32-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 33

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Assainissement

15.1 – Avenant n° 3 au Contrat de Délégation du Service Public des réseaux d'assainissement de DOUAISIS AGGLO pour la réalisation d'un diagnostic initial, d'un plan d'actions et d'un protocole d'évaluation pour la production des macrodéchets dans le milieu naturel

La Direction du Cycle de l'Eau de DOUAISIS AGGLO et son délégataire de service public SUEZ Eau France rencontrent au quotidien dans le cadre de leurs investigations sur les réseaux d'assainissement de notre territoire, d'innombrables quantités de déchets plastiques et de macrodéchets qui terminent leur vie à la station d'épuration ou dans le milieu naturel.

La Collectivité, sur proposition du Délégataire, a décidé de mener un vaste plan d'actions innovant sur la réduction des macrodéchets véhiculés par les réseaux d'assainissement et aboutissant à la station d'épuration ou dans le milieu naturel.

Les impacts sur les écosystèmes des macrodéchets sont considérables, qu'ils soient directs ou indirects, et la pollution visuelle due à ces macrodéchets est devenue insupportable pour les populations confrontées à ce problème. Les sources de cette pollution sont multiples (incivilités, fuite dans les cycles de collecte, dispersion par le vent, etc.), mais les réseaux d'assainissement apparaissent bien souvent comme le dénominateur commun qui transfère les déchets plastiques depuis le bassin versant où ils sont émis jusqu'au milieu récepteur naturel où ils sont cause de nuisance.

Avec le temps, on s'aperçoit qu'aucun secteur de DOUAISIS AGGLO n'est épargné qu'il soit très urbanisé ou très rural, les déchets plastiques et les macrodéchets sont omniprésents dans nos réseaux d'assainissement et polluent notre environnement pour de nombreuses années.

Les pollutions de matière plastique aujourd'hui constatées dans les océans proviennent majoritairement de nos ménages et ont souvent à un moment donné transité par nos réseaux d'assainissement et nos cours d'eau.

Il est temps de réagir et c'est dans ce contexte que DOUAISIS AGGLO et SUEZ ont co-construit une démarche innovante et méthodologique qui a vocation à réduire les flux de déchets en transformant nos réseaux d'assainissement en maillon fort de la protection des milieux naturels.

Cette démarche innovante et méthodologique s'articule en trois phases :
- diagnostic initial du territoire,
- proposition d'un plan d'actions sur mesure,
- évolution de l'efficacité de la démarche et communication.

Un comité de pilotage composé de DOUAISIS AGGLO, de SUEZ Eau France, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sera constitué et veillera à la bonne conduite de cette étude.

Cette étude va être conduite de manière transversale et avec l'implication de toutes les communes membres et de leurs représentants. Le diagnostic doit couvrir la totalité de notre territoire.

La planification de cette étude est programmée sur une durée de 6 à 9 mois.

Le montant de cette étude s'élève à 97 100 € HT avec la validation d'un co-financement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 70 % dans le cadre du soutien à des projets innovants.

La démarche innovante de cette étude et la thématique abordée s'appliquent directement à nos réseaux d'assainissement et s'inscrivent pleinement dans la Charte de Coopération et d'Innovation signée entre DOUAISIS AGGLO et Suez en date du 5 juin 2019. Il s'agit de préserver le milieu naturel et l'attractivité du Douaisis.

En conséquence, cette étude peut naturellement s'intégrer dans le contrat de délégation du service public des réseaux d'assainissement de Douaisis Agglo via un avenant n°3 au contrat de base.

Pour rappel, le contrat de base a été visé par le contrôle de légalité en date du 03 juin 2013. Deux avenants ont ensuite été visés en Préfecture en date du 21 novembre 2017 et du 17 février 2020. Cet avenant n°3 ne modifie pas l'équilibre financier du contrat de Délégation du Service Public.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de confier au Délégataire qui l'accepte et par le biais d'un avenant n° 3 au contrat de délégation de service public, la réalisation du diagnostic initial sur l'ensemble du territoire, accompagné d'un plan d'actions et d'un protocole d'évaluation incluant des indicateurs de suivi,
- de verser au Délégataire qui sera en charge de la réalisation de cette étude, une somme d'un montant de 97 100 € HT,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant n°3 et les documents associés,
- d'imputer cette dépense au Budget Assainissement 2021.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-33-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 34

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Eau potable

16.1 – Gestion du Domaine de la Chaumière – Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour la mise en œuvre du plan de gestion et de l'écopâturage

Depuis plus de 15 ans maintenant, le Domaine de la Chaumière situé sur les communes d'Esquerchin et de Cuincy, évite à la nappe phréatique, de subir par le phénomène des infiltrations, des pollutions liées à l'activité agricole (nitrates et produits phytosanitaires).

Aujourd'hui, la gestion du Domaine placé sous régime forestier est assurée par DOUAISIS AGGLO et par l'O.N.F. Le site est également accompagné par un Comité consultatif de gestion.

Une étude faune/flore menée entre 2017 et 2019, démontre un potentiel de biodiversité qui ne demande qu'à être mieux exploité.

Pour faciliter le développement de la biodiversité au Domaine, un plan de gestion à intérêts multiples (financier, écologique, éducatif) est proposé par la passation d'une convention de cogestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels (document joint).

Les sites du Lac de Cantin ou l'étang d'Aubigny au Bac sont de parfaits exemples d'une gestion conservatoire en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) sur notre territoire.

Cette convention précise les modalités de partenariat technique et financier entre les deux structures.

Il est proposé de répartir entre le CEN et DOUAISIS AGGLO le coût des opérations de gestion selon les modalités suivantes :
- 50% DOUAISIS AGGLO,
- 50% CEN.

La participation de l'agglomération est plafonnée, à 5 000 euros TTC par an. Le Conservatoire recherchera, auprès de ses autres partenaires, les compléments nécessaires.

Le plan de gestion du Domaine rédigé par le Conservatoire d'Espaces Naturels a été présenté au comité consultatif de gestion du 15/09/2020.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter la convention jointe,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget Eau Potable,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de la présente décision

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-34-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 35

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Trame verte

17.1 – Labellisation « Territoire Engagé pour la nature » - Appel à projet TEN

Afin de mettre fin à la perte nette de biodiversité, le plan biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement prévoit d'accompagner les collectivités locales pour qu'elles deviennent « des territoires engagés pour la Nature » (volet locale de la stratégie nationale pour la biodiversité).

Le programme « Territoires engagés pour la nature » (TEN ci-après) est un programme conjoint du ministère de la Transition écologiques et des régions. Il est porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et par des collectifs régionaux (Conseil régional des Hauts de France, Agence de l'eau Artois Picardie …).

L'initiative « TEN » a pour objectif de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance TEN présente plusieurs avantages :
- La valorisation des actions menées dans le cadre des politiques trame verte et bleue, de la protection de la ressource en eau ….
- Une facilité d'accès aux financements
- Un accompagnement spécifique par des experts
- Une visibilité à l'échelle nationale
- L'intégration d'un réseau d'une communauté d'acteurs

La labellisation repose sur 4 axes :
- La connaissance
- La biodiversité locale
- La gestion du territoire
- L'éducation citoyenne à la nature.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'autoriser, le Président ou son représentant délégué, à répondre à l'appel à projet TEN,
- d'autoriser, le Président ou son représentant délégué signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-35-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 36

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Equipements culturels

18.1 – ARKEOS - Convention d'exploitation de ressources entre Douaisis Agglo et la société d'édition « la Muse »

« La muse » est une maison d'édition d'ouvrages spécialisée dans le Moyen Age. Le musée Arkéos s'est rapproché de cette maison d'édition pour utiliser des photos et des vidéos appartenant à « la Muse ».

En contrepartie le musée s'engage à proposer les livres en vente à la boutique du musée et à inviter gracieusement « la Muse » à participer aux évènements organisés au musée.

A cet effet, une convention d'exploitation de ressources entre Douaisis Agglo et la société d'édition « la Muse » a été établie (document joint).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-36-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 37

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Equipements culturels

18.2 – ARKEOS - Opérations de communication et de promotion - Saison 2021

Opérations promotionnelles réseaux sociaux

Afin d'effectuer des actions de communication et de promotion du musée-parc Arkéos via la page Facebook d'Arkéos ou de DOUAISIS AGGLO ou dans le cadre d'évènements, il vous est proposé, pour avis, de valider le principe d'un quota de gratuité :

100 places musée + parc

Ces entrées seront valables uniquement en 2021.

Jeu concours photo « La biodiversité de DOUAISIS AGGLO »

Dans le cadre de ses actions liées à la Trame verte et bleue, DOUAISIS AGGLO organise un concours photo sur le thème de « La biodiversité de DOUAISIS AGGLO ». Le but est de valoriser les richesses du territoire à travers la photographie et le concours de ses habitants.

Afin de récompenser les photographes amateurs, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'offrir à l'un des gagnants :

- catégorie faune 1 visite + 1 atelier pour 4 personnes à Arkéos
- catégorie flore 1 visite + 1 atelier pour 4 personnes à Arkéos

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021

Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-37-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 38

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Equipements culturels

18.3 – Tarifs des équipements culturels ARKEOS et LEGENDORIA

Il vous est proposé d'adopter les tarifs présentés ci-après pour le musée-parc Arkéos et Légendoria :

Tarifs Comité d'entreprise (CE) :

Dans le cadre de la politique de développement des équipements culturels pour le musée-parc Arkéos et Légendoria, il vous est proposé de délibérer pour proposer des tarifs aux comités d'entreprise.

Arkéos :

Tarifs individuels d'entrée au musée, audioguide inclus :

Haute saison (avec parc) 1er avril au 31 octobre :
Tarif plein : 6 €
Tarif réduit : 4 €

Basse saison 1er novembre au 31 mars :
Tarif plein : 5 €
Tarif réduit : 3 €

Légendoria :

Le Festival des contes et Légendes du 25 et 26 septembre :
Tarif plein : 8 €
Tarif réduit : 4 €

Le festival de Saint Nicolas du 4 décembre :
Tarif plein : 6 €
Tarif réduit : 3 €

Tarifs d'entrée au musée pour les habitants de Douaisis Agglo

Tarifs individuels d'entrée au musée, audioguide inclus :
Haute saison (avec parc) 1er avril au 31 octobre :
Tarif plein : 7 €
Tarif réduit : 5 €

Basse saison 1er novembre au 31 mars :
Tarif plein : 5 €
Tarif réduit : 3 €

La réduction pour les habitants de Douaisis Agglo ne peut se faire que sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, carte d'identité…) qui prouve la domiciliation sur l'une des 35 communes.

Tarifs Taverne :

Offre Compain (ancêtre de copain et jeu de mot avec le pain : on partage le pain) pour manger en bonne compagnie
Entrée du musée à 4€, tranchoir, café ou thé, boisson de 12 ou 25 cl : 15 €

Offre découverte : un assortiment de pâtés et tartes du moyen-âge
Entrée du musée à 4€, pâtisseries, café ou thé, boisson de 12 ou 25 cl : 20 €

Tarifs boutique

Fournisseur	Désignation	P achat HT	P vente A TTC	P vente B
promocash	Eau à emporter evian	0,335	1,5	
promocash	Eau à emporter badoit	0,413	1,5	
La gosse	Limonade à emporter la gosse	0,7625	2	
Arabesk	Bracelet obsidienne noire	1,9	10,00	8,00
Arabesk	Bracelet aventurine bleue	2,2	10,00	8,00
Arabesk	Bracelet Howlite perles	1,65	10,00	8,00
Herbatica	Savon des Croisades	3,46	7,50	6,00
Herbatica	Savon Le médiéval	3,12	7,50	6,00
Herbatica	Savon pour petit chevalier	2,06	5,00	4,00
Herbatica	Savon Fruits Rouges	2,05	5,00	4,00
Herbatica	Savon des Etuves	2,71	5,00	4,00
Armedia	Set de couverts forgés		36,00	28,80
Culture Club 2000	Château 2D XL	6,26	15,00	12,00
Culture Club 2000	Château fort 3D	8,54	20,00	16,00
Culture Club 2000	Flèche d'Obsidienne (60 unités)	2,25	5,00	4,00
Culture Club 2000	Flèche de Silex (38 unités)	3,42	7,00	5,60
Culture club 2000	Mosaïque Croix	3,5	9	7,2
Culture club 2000	Mosaïque Colombe	3,5	9	7,2
Culture club 2000	Mosaïque Lampe	3,5	9	7,2
Culture club 2000	Mosaïque Homme	7,5	18	14,4
Culture club 2000	Mosaïque Poissons	7,5	18	14,4
Culture club 2000	Mosaïque Rosace	7,5	18	14,4
Culture Club 2000	Déguisement de licorne à enfiler	13,50	30,00	24,00
Culture Club 2000	Déguisement de cheval à enfiler	13,50	30,00	24,00
Culture Club 2000	Présentoir Or (60 unités)	1,75	4,50	3,60
Culture Club 2000	Présentoir Argent (60 unités)	1,59	4,50	3,60
Culture Club 2000	Présentoir cuivre (60 unités)	1,41	4,50	3,60

Il est proposé d'adopter pour chaque produit un prix de vente A et un prix de vente B qui comprend une réduction de 20%. Ce prix de vente B concerne des produits abimés mais qui peuvent être proposés à la vente. Le responsable opérationnel décidera quel produit peut bénéficier d'une réduction et une fois par mois, un état des produits ayant bénéficié d'une réduction sera édité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-38-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 39

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Equipements culturels

18.4 – Convention de partenariat avec l'établissement WENGEL

Le société Wengel propose des réductions et des offres promotionnelles à plus de 380 CSE et amicales soit plus de 37 000 salariés sur 1600 partenaires locaux.

Il est proposé de passer avec cette société la convention de partenariat présentée en annexe qui permettra aux équipements culturels d'intégrer ce réseau et de proposer des tarifs préférentiels pour les comités d'entreprises qui utilisent les services de Wengel.

Je vous propose :

- d'adopter la convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-39-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 40

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Equipements sportifs

19.1 – SOURCEANE - Avenant n°5 à la convention de délégation de service public, sous la forme d'un affermage avec îlot concessif, relatif à la gestion du centre aquatique de l'Ecoquartier du Raquet - DSP-2016-01

1 – Historique

Par contrat en date du 3 octobre 2016, DOUAISIS AGGLO a confié à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, via sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC SOURCEANE, l'exploitation du centre aquatique de l'Ecoquartier du Raquet.

L'avenant n°1, reçu en Préfecture le 15 décembre 2016, avait pour objet de reporter la date de démarrage de la délégation au 18 décembre 2016 (au lieu du 4 décembre 2016).

L'avenant n° 2, reçu en Préfecture le 24 avril 2020, avait pour objet de prendre en compte les modifications et surcoût liés au renforcement des mesures de sécurité et les pertes liées à la surestimation de la fréquentation des scolaires.

L'avenant n° 3, reçu en Préfecture le 25 juin 2020, avait pour objet de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 qui a modifié les conditions d'exécution du contrat (fermeture du centre aquatique, absence de recettes, subsistance de certaines charges….) et qui a bouleversé temporairement l'économie du contrat notamment durant la période de fermeture allant du 15 mars au 30 juin 2020.

L'avenant n° 4, reçu en Préfecture le 12 avril 2021, avait pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 le contrat de DSP actuel afin notamment de laisser la possibilité à Douaisis Agglo de lancer un contrat de DSP commun entre Sourcéane et la future patinoire à partir du 1er janvier 2023.

La crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 a eu des conséquences importantes sur l'exploitation de Sourcéane. Elle a considérablement modifié les conditions d'exécution du contrat : baisse de fréquentation, baisse des recettes, contraintes sanitaires, fermeture du centre aquatique à deux reprises sur l'année 2020, subsistance de certaines charges… Une première période de fermeture a été effective pour la période allant du 15 mars 2020 au 30 juin 2020. Une seconde période de fermeture a débuté à partir du 24 octobre 2020 (Sourcéane n'a pas ré-ouvert sur l'année 2020 à partir de cette date). Entre ces deux périodes de fermeture, pour la période allant du 1er juillet au 24 octobre, une baisse importante de la fréquentation a été observée sur 2020. Durant les deux périodes de fermeture, le délégataire a pris de nombreuses mesures : mis au chômage partiel du personnel, arrêt des centrales de traitement d'air (CTA), du groupe froid frigidarium, des destructeurs de chloramine, des pompes de fond, baisse de la consigne de température des bassins…

Une première compensation exceptionnelle de 99 521 € a été versée courant 2020 pour la première période de fermeture pour la période allant du 15 mars 2020 au 30 juin 2020. Pour cette même période, Douaisis Agglo a également suspendu sa redevance d'occupation domaniale.

L'analyse du compte d'exploitation de Sourcéane pour la période allant du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 fait ressortir une perte de 269 K€ par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (CEP) 2020. La période d'ouverture du 1er juillet au 24 octobre semble "plus déficitaire" que les périodes de fermeture, du fait de charges importantes et un chiffre d'affaires inférieur à la normale.

La crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 a modifié les conditions d'exécution du contrat et a bouleversé temporairement l'économie du contrat notamment sur l'année 2020.

Selon, l'article L6-3° du Code de la Commande Publique : « Lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité »

De plus conformément à l'article R3135-5 du Code de la Commande Publique : Le contrat de concession peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir. »

2 – Avenant proposé

Compensation financière exceptionnelle :

Il est proposé, afin de compenser la perte financière liée à cet événement de mettre en place une compensation complémentaire exceptionnelle de 220 000 euros.

La commission compétente en matière de délégation de service public a émis le 08 juin 2021 un avis favorable sur l'avenant proposé (document joint)

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter l'avenant n°5 ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-40-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 41

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Equipements sportifs

19.2 – SOURCEANE/PATINOIRE - Choix du mode de gestion de Sourcéane et de la future patinoire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième partie, relatifs aux contrats de concession ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) en date du 4 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 juin 2021 ;

Vu le rapport de présentation établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales figurant en annexe de la présente délibération ;

EXPOSE PREALABLE

Douaisis Agglo a confié l'exploitation de l'équipement à la SNC SOURCEANE (Société du Groupe Action Développement Loisir - RECREA) dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) signée le 16 septembre 2016 pour une durée initiale de 5 années, puis prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, Douaisis Agglo envisage de construire, par le biais d'un marché public de travaux, une patinoire dont la mise en exploitation est prévue courant juin 2024.

Dès lors, et afin d'assurer la continuité de l'exécution du service, la Collectivité doit dès à présent se prononcer sur le choix du futur mode de gestion de ces deux équipements.

En vue de l'exploitation de ces équipements la Collectivité peut :

- soit assurer l'exploitation des équipements en **régie**. La Collectivité assurerait alors, par ses propres moyens, financiers, humains et matériels, l'exploitation des équipements et endosserait la responsabilité de cette exploitation,

- soit solliciter des entreprises pour cette exploitation pour une simple fourniture de moyens. Dans ce cas, la Collectivité conserverait toutefois la responsabilité et les risques de l'exploitation. Il s'agit du régime juridique du **marché public de services**, dans lequel la Collectivité assumerait le risque financier de l'exploitation,

- soit décider d'associer plus étroitement une entreprise au service public, et lui transférer la responsabilité et les risques liés à l'exploitation. Dans ce cas, la gestion se ferait aux risques et périls de l'entreprise et la Collectivité procèderait à une nouvelle **délégation de service public.**

Compte tenu des orientations stratégiques prises par la Collectivité et des arguments décrits dans le rapport de présentation établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales et figurant en annexe de la présente délibération, le choix d'un mode de gestion déléguée (nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage) semble aujourd'hui le plus pertinent pour permettre la poursuite de l'exploitation du centre aquatique « Sourcéane» ainsi que l'exploitation de la future patinoire.

Ce mode de gestion répond en effet le mieux aux attentes, besoins et contraintes de la Collectivité en permettant une externalisation de l'exploitation du service, ce qui permettra à la Collectivité :

- de s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire spécifique, à la fois technique et commercial d'une entreprise spécialisée dans le secteur des centres aquatiques et des patinoires et,

- de transférer à son cocontractant, entreprise professionnelle du secteur, l'ensemble des risques propres à une telle activité, tels notamment que le risque commercial lié à l'évolution de l'activité ou encore l'ensemble des risques techniques liés au fonctionnement des installations et ouvrages (entretien et maintenance).

Tout en conservant une place prépondérante dans le cadre de la définition des obligations et de la politique tarifaire du service ainsi que dans le contrôle du délégataire.

Les principales caractéristiques du futur contrat, détaillées dans le rapport joint en annexe, seraient dès lors les suivantes.

Le contrat aura la nature d'un contrat de délégation de service public au sens des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT.

Il aura pour objet de confier, au délégataire, l'exploitation du centre aquatique « Sourcéane » et de la future patinoire.

La durée du contrat sera fixée à 7 années, afin de permettre au délégataire d'amortir dans ses comptes les investissements réalisés dans le cadre de la délégation de service public.

Le contrat aurait pour objet de confier, au délégataire :

- La **gestion administrative** et financière du service :

  - La gestion de la billetterie ;
  - La commercialisation des droits d'entrées (unitaires, abonnements, etc.) ;
  - Les mesures de communication visant à assurer la promotion des équipements.

- **L'accueil** des différentes typologies d'usagers :

  - L'accueil, l'information du public ainsi que la surveillance des utilisateurs ;
  - L'accueil des scolaires (prioritairement ceux du territoire) ;
  - L'accueil des associations et clubs sportifs ;
  - La mise en place d'activités sportives, de loisirs et de groupes.

- **Le maintien en parfait état** de fonctionnement des ouvrages :

−La fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation en complément de celui mis à disposition par la Collectivité ;
−L'entretien général et la maintenance courante des ouvrages, installations et biens confiés selon les modalités précisées dans le contrat ;
−Le renouvellement des ouvrages et du matériel dans les conditions définies au contrat ;
−Le respect des normes sanitaires et sécuritaires avec la tenue d'un journal d'exploitation.

- **Un devoir général de conseil** envers la Collectivité, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien-maintenance et de renouvellement ;

Le périmètre du service délégué se composerait, d'une part, du centre aquatique « Sourcéane » composé comme suit :

- Un bassin sportif 33 x 25 m et un bassin de loisir de 220 m^2
- Un bassin enfants
- Une pataugeoire
- Un pentagliss
- Un bassin nordique de 250 m^2
- Un espace bien-être avec bassin intérieur et extérieur, hammam, saunas et frigidarium

Le périmètre du service délégué se composerait, d'autre part, de la future patinoire composée comme suit :

Bâtiments :

- Une aire de glace sportive 60x30m avec ses dégagements ainsi qu'une tribune de 700 places assises (extensible à 1 700 places via réserve foncière attenante),
- Une aire de glace ludique 30x26m avec ses dégagements,
- Un espace accueil,
- Des annexes patineurs avec banque à patins et vestiaires collectifs,
- Des services à destination des utilisateurs du complexe (restauration, espaces
- polyvalents…),
- Des locaux pour l'administration et l'exploitation du complexe,
- Des dépôts, locaux techniques et logistiques.

Aménagements extérieurs :

- Un parvis avec auvent,
- 100 Places de stationnement avec aires de dépose,
- Une aire de service,
- Divers abords,
- 1000 m2 de membranes photovoltaïques en autoconsommation en toiture

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, le contrat pourra également prévoir sous la forme d'options claires, précises et sans équivoque la réalisation par le délégataire de certains investissements au cours de la durée du Contrat.

Le délégataire contracterait une obligation de résultat envers la Collectivité (respect des exigences du service public dans le cadre de l'exploitation du service), dont la non-atteinte pourrait être sanctionnée (sanctions financières (pénalités), sanction coercitive, résiliation pour faute)).

Le délégataire serait ainsi seul responsable, à ses risques et périls, de la bonne gestion du service.
Il prendrait ainsi en charge l'ensemble des dépenses d'exploitation afférentes à l'exécution du service délégué, y compris celles résultant d'une modification naturelle des conditions d'exploitation normalement prévisibles.

Le délégataire serait ainsi autorisé à percevoir les recettes auprès des usagers du service afin de couvrir ses charges d'exploitation. Les tarifs des droits d'accès aux équipements et aux activités qui s'y déroulent seront définis par délibération de la Collectivité.
Par ailleurs, en fonction du contenu précis du cahier des charges, la Collectivité pourra être amenée à verser au délégataire une compensation financière visant à compenser les contraintes de service public imposées au délégataire.
Parallèlement, le délégataire versera à la Collectivité, chaque année, une redevance d'occupation du domaine public, acquise dans tous les cas à la Collectivité, ainsi qu'une redevance variable calculée selon les dispositions du futur contrat.

Pour l'attribution du contrat de délégation de service public, le délégataire serait retenu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence prévue par les dispositions combinées des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, du code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième partie, relatifs aux contrats de concession ;

Le choix du mode de gestion des équipements sera soumis, pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 4 juin 2021 et au Comité Technique, le 10 juin 2021.

CECI ETANT RAPPELE

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation du centre aquatique « Sourcéane » et de la future patinoire,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat.

Adopté à la majorité (16 voix contre).
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-41-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 42

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Equipements sportifs

19.3 – Concours de maîtrise d'œuvre restreint en vue de la construction d'une patinoire communautaire dans l'éco-quartier du Raquet à Sin-le-Noble - Désignation du ou des lauréats après avis du jury – Détermination du montant de la prime - Marché n°DA-20BG047

Par délibération en date du 17 juillet 2020 et en raison de l'absence de bureau communautaire avant septembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé le Président de DOUAISIS AGGLO à lancer un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour la construction d'une patinoire communautaire dans l'éco-quartier du Raquet à Sin-le-Noble conformément à l'article R2172-2 du Code de la Commande publique.

Suite à l'avis du jury de concours sur la sélection des 4 candidats admis à présenter un projet lors de la seconde phase du concours de maîtrise d'oeuvre, le Président de DOUAISIS AGGLO a suivi l'avis du jury et arrêté la liste des 4 candidats admis, conformément à la délibération du Bureau communautaire en date du 10 septembre 2020 lui délégant cette compétence.

Pour rappel, les 4 candidats admis sont les suivants :

- Groupement n° 1 : CHABANNE ARCHITECTE (69009 LYON) (MANDATAIRE)/CHABANNE INGENIERIE (69001 LYON)/CHABANNE ENERGETIQUE (69001 LYON)/ APAVE NORD OUEST SAS (59703 MARCQ EN BAROEUL)/BET ALTIA (75002 PARIS)/SCENARCHIE (93450 L'ILE SAINT-DENIS)

- Groupement n°45 : SAS DUBUISSON ARCHITECTURE (75012 PARIS) (MANDATAIRE)/ MAP3 (75015 PARIS)/BE GARNIER (51100 REIMS)/BMF (38140 APPRIEU)/JEAN PAUL LAMOUREUX (75013 PARIS)/CUBE 2 (75012 PARIS)/ SCO (59000 LILLE)/ CRONOS CONSEIL (75010 PARIS)

- Groupement n° 21 : HERAULT ARNOD ARCHITECTURES (93500 PANTIN) (MANDATAIRE)/ AVANTPROPOS ARCHITECTES (59042 LILLE CEDEX)/ PROJEX (59650 VILLENEUVE D'ASCQ)/ DIAGOBAT (59651 VILLENEUVE D'ASCQ)/ SARL NJC ECONOMIE (62118 BIACHE SAINT VAAST)/ FEREST ENERGIES (59000 LILLE)

- Groupement n° 20 : ATELIERS 2/3/4/ (75012 PARIS) (MANDATAIRE)/ ATELIER 2F (59000 LILLE)/ EGIS BATIMENTS NORD (59442 WASQUEHAL CEDEX)/ TRIBU (69003 LYON)/ ALTERNATIVE (75011 PARIS)/ ALTHING (75011 PARIS)/ AMENAGEMENT PIERRES ET EAU (49070 BEAUCOUZE)/ SBP FRANCE SARL (75008 PARIS)

Le jury de concours réuni le 25 mai 2021 a examiné les 4 projets anonymes reçus dans le délai imparti selon les critères d'évaluation des projets annoncés dans l'avis de concours et le règlement de concours et à l'issue de son analyse a procédé à un vote à bulletins secrets proposant au Conseil Communautaire du 09 juillet 2021 de désigner lauréat du concours le groupement n° 1 : CHABANNE ARCHITECTE (69009 LYON) (MANDATAIRE)/CHABANNE INGENIERIE (69001 LYON)/CHABANNE ENERGETIQUE (69001 LYON)/ APAVE NORD OUEST SAS (59703 MARCQ EN BAROEUL)/BET ALTIA (75002 PARIS)/SCENARCHIE (93450 L'ILE SAINT-DENIS)

Après avis du jury de concours sur le lauréat à proposer au Conseil communautaire, le jury de concours a prononcé son avis sur le montant de la prime à verser à chaque candidat dans la limite d'un montant maximum de 70 000 euros H.T conditionné par la remise de prestations conformes aux demandes du règlement de concours, comme suit :

Projet A : Groupement n° 1 : CHABANNE ARCHITECTE (69009 LYON) (MANDATAIRE)/CHABANNE INGENIERIE (69001 LYON)/CHABANNE ENERGETIQUE (69001 LYON)/ APAVE NORD OUEST SAS (59703 MARCQ EN BAROEUL)/BET ALTIA (75002 PARIS)/SCENARCHIE (93450 L'ILE SAINT-DENIS)

→ Le groupement d'entreprises susvisé ayant répondu aux demandes du maître d'ouvrage, il est proposé de verser une prime de 70 000 euros H.T correspondant en tant que lauréat proposé du concours au paiement de la mission de maîtrise d'oeuvre esquisse +.

Projet B : Groupement n° 20 : ATELIERS 2/3/4/ (75012 PARIS) (MANDATAIRE)/ ATELIER 2F (59000 LILLE)/ EGIS BATIMENTS NORD (59442 WASQUEHAL CEDEX)/ TRIBU (69003 LYON)/ ALTERNATIVE (75011 PARIS)/ ALTHING (75011 PARIS)/ AMENAGEMENT PIERRES ET EAU (49070 BEAUCOUZE)/ SBP FRANCE SARL (75008 PARIS)

→ Le groupement d'entreprises susvisé ayant répondu aux demandes du maître d'ouvrage, il est proposé de verser à titre d'indemnité une prime de 70 000 euros H.T.

Projet C : Groupement n°45 : SAS DUBUISSON ARCHITECTURE (75012 PARIS) (MANDATAIRE)/ MAP3 (75015 PARIS)/BE GARNIER (51100 REIMS)/BMF (38140 APPRIEU)/JEAN PAUL LAMOUREUX (75013 PARIS)/CUBE 2 (75012 PARIS)/ SCO (59000 LILLE)/ CRONOS CONSEIL (75010 PARIS)

→ Le groupement d'entreprises susvisé n'ayant pas remis de notice descriptive telle que demandée à l'article 5.1.1 du règlement de concours, ne permettant pas une analyse en bonne et due forme du projet, il est proposé de verser à titre d'indemnité minorée une prime de 35 000 euros H.T prenant en considération la remise des autres pièces demandées à l'article 5.1.1 du règlement de concours.

Projet D : Groupement n° 21 : HERAULT ARNOD ARCHITECTURES (93500 PANTIN) (MANDATAIRE)/ AVANTPROPOS ARCHITECTES (59042 LILLE CEDEX)/ PROJEX (59650 VILLENEUVE D'ASCQ)/ DIAGOBAT (59651 VILLENEUVE D'ASCQ)/ SARL NJC ECONOMIE (62118 BIACHE SAINT VAAST)/ FEREST ENERGIES (59000 LILLE)

→ Le groupement d'entreprises susvisé ayant répondu aux demandes du maître d'ouvrage, il est proposé de verser à titre d'indemnité une prime de 70 000 euros H.T.

Il revient au Conseil communautaire de désigner le ou les lauréats du concours avant de procéder à l'engagement des négociations avec ce ou ces derniers en vue de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions des articles R2122-6 et R2172-2 du Code de la Commande Publique. Également, par dérogation à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire en date du 09 octobre 2020, il revient au Conseil communautaire afin d'optimiser le délai de paiement des candidats de décider du montant de la prime à verser à chaque candidat retenu pour la phase de remise des projets du concours.

Je vous propose donc, après avis favorable du bureau :

- De désigner lauréat du concours de maîtrise d'œuvre restreint en vue de la construction d'une patinoire communautaire dans l'éco-quartier du Raquet à Sin-le-Noble le groupement d'entreprises n° 1 CHABANNE ARCHITECTE (69009 LYON) (MANDATAIRE)/CHABANNE INGENIERIE (69001 LYON)/CHABANNE ENERGETIQUE (69001 LYON)/ APAVE NORD OUEST SAS (59703 MARCQ EN BAROEUL)/BET ALTIA (75002 PARIS)/SCENARCHIE (93450 L'ILE SAINT-DENIS)

- De fixer l'indemnisation des candidats comme suit :

▪ Projet A : Groupement n° 1 : CHABANNE ARCHITECTE (69009 LYON) (MANDATAIRE)/CHABANNE INGENIERIE (69001 LYON)/CHABANNE ENERGETIQUE (69001 LYON)/ APAVE NORD OUEST SAS (59703 MARCQ EN BAROEUL)/BET ALTIA (75002 PARIS)/SCENARCHIE (93450 L'ILE SAINT-DENIS)

Le groupement d'entreprises susvisé ayant répondu aux demandes du maître d'ouvrage, il est proposé de verser une prime de 70 000 euros H.T correspondant en tant que lauréat du concours au paiement de la mission de maîtrise d'oeuvre esquisse +.

▪ Projet B : Groupement n° 20 : ATELIERS 2/3/4/ (75012 PARIS) (MANDATAIRE)/ ATELIER 2F (59000 LILLE)/ EGIS BATIMENTS NORD (59442 WASQUEHAL CEDEX)/ TRIBU (69003 LYON)/ ALTERNATIVE (75011 PARIS)/ ALTHING (75011 PARIS)/ AMENAGEMENT PIERRES ET EAU (49070 BEAUCOUZE)/ SBP FRANCE SARL (75008 PARIS)

Le groupement d'entreprises susvisé ayant répondu aux demandes du maître d'ouvrage, il est proposé de verser à titre d'indemnité une prime de 70 000 euros H.T.

▪ Projet C : Groupement n°45 : SAS DUBUISSON ARCHITECTURE (75012 PARIS) (MANDATAIRE)/ MAP3 (75015 PARIS)/BE GARNIER (51100 REIMS)/BMF (38140 APPRIEU)/JEAN PAUL LAMOUREUX (75013 PARIS)/CUBE 2 (75012 PARIS)/ SCO (59000 LILLE)/ CRONOS CONSEIL (75010 PARIS)

Le groupement d'entreprises susvisé n'ayant pas remis de notice descriptive telle que demandée à l'article 5.1.1 du règlement de concours, ne permettant pas une analyse en bonne et due forme du projet, il est proposé de verser à titre d'indemnité minorée une prime de 35 000 euros H.T prenant en considération la remise des autres pièces demandées à l'article 5.1.1 du règlement de concours.

▪ Projet D : Groupement n° 21 : HERAULT ARNOD ARCHITECTURES (93500 PANTIN) (MANDATAIRE)/ AVANTPROPOS ARCHITECTES (59042 LILLE CEDEX)/ PROJEX (59650 VILLENEUVE D'ASCQ)/ DIAGOBAT (59651 VILLENEUVE D'ASCQ)/ SARL NJC ECONOMIE (62118 BIACHE SAINT VAAST)/ FEREST ENERGIES (59000 LILLE)

Le groupement d'entreprises susvisé ayant répondu aux demandes du maître d'ouvrage, il est proposé de verser à titre d'indemnité une prime de 70 000 euros H.T.

- de m’autoriser, ou mon délégué, à indemniser les candidats selon les montants susvisés,
- de m’autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente décision.

Adopté à la majorité (1 voix contre).

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-42-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 43

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

21 – Questions diverses

21.1 – Délégations spéciales d'attributions au Président

Il est proposé de déléguer spécialement au Président les attributions suivantes, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales ; lesquelles délégations spéciales dérogent aux délégations d'attributions générales votées en Conseil le 10/07/2020 et le 09/10/2020.

1. Souscription de tous les actes s'attachant à la réalisation des travaux de connexion au réseau ENEDIS du boulodrome communautaire à Sin le Noble (signature du devis établi par le concessionnaire notamment).

2. Souscription de tous les actes s'attachant à la réalisation des travaux d'extension du réseau ENEDIS nécessaires à la viabilisation des parcelles commercialisées pour les clients suivants :
- Place mobilité – Zone Ermitage 2
- Maser – Parc des Près Loribes
- DK Group – Parc des Près Loribes

3. Attributions individuelles, durant les mois de juillet et août 2021, de l'aide communautaire mise en place pour favoriser les pratiques durables des restaurateurs et traiteurs se fournissant auprès des producteurs et brasseurs du territoire.

4. Attributions individuelles du régime d'aide de prise en charge des loyers instauré durant la crise sanitaire au titre de l'urgence économique.

5. Acquisition de la licence de restauration de 4ème catégorie nécessaire à l'exploitation de l'espace de restauration situé dans le parc du musée Arkéos et du restaurant médiéval situé à côté du musée Arkéos dans le bâtiment appelé la brasserie, (restaurant proposant une gastronomie régionale, rapide à prix attractifs et recevant du public extérieur et les visiteurs du planétarium)

6. Signature de la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour l'implantation du CFA sur EURADOUAI

7. Attribution et signature des marchés suivants :

Tableau récapitulatif des marchés		Estimation € HT
DA-21BG011	AOO – Autorisation de signature des marchés pour la construction du Planétarium et de l'Observatoire du Douaisis (8 lots)	
	Lot n°1 : Structure – gros œuvre	Sans suite pour cause d'infructuosité, relancé « DA-21BG037 »
	Lot n°2 : Voiries et réseaux divers	Sans suite pour cause d'infructuosité, relancé « DA-21BG037 »
	Lot n°4 : Couverture – étanchéité	420 000 € HT
	Lot n°5 : Enveloppe, isolation, bardage bois	286 650 € HT
	Lot n°6 : Menuiseries extérieures – mur rideau – serrurerie	945 000 € HT
	Lot n°7 : Electricité CFO / CFA	415 487 € HT
	Lot n°8 : chauffage ventilation – plomberie sanitaires ;	690 000 € HT
	Lot n°10 : Cloison – faux plafond – menuiseries intérieures – agencement – signalétique	Sans suite pour cause d'infructuosité, relancé « DA-21BG037 »
DA-21BG018	PA – Attribution et autorisation de signature des marchés pour la construction du Planétarium et de l'Observatoire du Douaisis (8 lots)	
	Lot n°3 : Espaces verts	91 392 € HT
	Lot n°9 : Géothermie	200 000 € HT
	Lot n°11 : Revêtements muraux – sol – peinture – doublage acoustique	Sans suite, relancé « DA-21BG041 »
	Lot n°12 : Finition de sol béton ciré	60 000 € HT
	Lot n°13 : Carrelage faïence	71 861 € HT
	Lot n°14: Equipements de cuisine snacking	Sans suite pour cause d'infructuosité, relancé « DA-21BG041 »
	Lot n°15 : Ascenseurs	22 500 € HT
	Lot n°16 : Clôture et portail	34 530 € HT
DA-21BG037	AOO – Autorisation de signature des marchés pour la construction du Planétarium et de l'Observatoire du Douaisis (5 lots)	
	Lot n°1 : Structure – gros œuvre	2 641 000 € HT
	Lot n°2 : Voiries et réseaux divers	835 000 € HT
	Lot n°10 : Cloison – faux plafond – menuiseries intérieures	579 000 € HT
	Lot n°17 : Mobilier – agencement	145 000 € HT
	Lot n°18 : Signalétique	15 000 € HT
DA-21BG041	PA – Attribution et autorisation de signature des marchés pour la construction du Planétarium et de l'Observatoire du Douaisis	

	Lot n°11 : Revêtements muraux – sol – peinture – doublage acoustique	175 000 € HT
	Lot n°14: Equipements de cuisine snacking	23 400 € HT
DA-21SK044	PA – Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux pour l'extension de la brasserie à Arkéos (8 lots)	
	Lot n°1 : Démolitions Structure – VRD	165 988,75 € HT
	Lot n°2 : Couverture – Etancheité	39 555,00 € HT
	Lot n°3 : Menuiseries extérieures – Façades	151 607,65 € HT
	Lot n°4 : Chauffage Ventilation – Plomberie sanitaires	58 017,00 € HT
	Lot n°5 : Electricité CFO/CFA/SSI	42 324,82 € HT
	Lot n°6 : Travaux de finition (plâtrerie, menuiseries intérieures, revêtements de sols, peinture)	116 222,75 € HT
	Lot n°7 : Espaces verts	10 000 € HT
	Lot n°8 : Mobilier	55 000 € HT
DA-21BG015	AOO – Autorisation de signature de l'accord cadre à bons de commande pour des prestations de service pour des travaux de réalisation de documents topographiques, parcellaires et fonciers nécessaires aux études, aux acquisitions foncières et aux travaux d'aménagement sur le territoire de DOUAISIS AGGLO	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimal de 20 000 € HT /an et un montant maximal 130 000 € HT /an. L'accord cadre à bons de commande est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1er octobre 2021. Durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans.
DA-21BG019	AOO – Autorisation de signature de l'accord cadre à bons de commande pour des prestations d'entretien des cours d'eau et fossés (3 lots)	Ces prestations seront traitées à bons de commande pour les montants minimum et maximum définis ci-dessous. La durée de chaque accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
	Lot n°1 : Fauchage manuel	Montant minimal annuel : 10 000 € HT Montant maximal annuel : 500 000 € HT
	Lot n°2 : Entretien de la ripisylve et lutte contre la renouée du Japon	Montant minimal annuel : 10 000 € HT Montant maximal annuel : 500 000 € HT
	Lot n°3 : Surveillance réseau, retrait des embâcles / nettoyages des ouvrages	Montant minimal annuel : 5 000 € HT Montant maximal annuel : 500 000 € HT
DA-21EP040	PA – Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux de renouvellement de canalisation et branchements d'eau potable, Rue Faidherbe et Rue Celestin Dubois à Waziers (2 lots)	
	Lot n°1 : Rue Faidherbe	360 397,00 € HT

	Lot n°2 : Rue Célestin Dubois	175 475,00 € HT
DA-21BG045	PA – Attribution et autorisation de signature du marché de travaux de requalification de la voie verte entre Arleux et Hamel	Estimation du MOE : 265 000 € HT
DA-20BG047	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une patinoire communautaire dans l'éco quartier du Raquet à Sin Le Noble (59450)	2 320 000 € HT
DA-21AS050	PA – Attribution et autorisation de signature de l'accord cadre à bons de commande pour des travaux ponctuels de mises en conformité, créations et renouvellements des branchements d'assainissement	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimal de 150 000 € HT /an et un montant maximal 400 000 € HT /an. L'accord cadre à bons de commande est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de la notification. Durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans.
DA-21AS051	PA – Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux d'assainissement mise en séparatif des réseaux des rues Casimir Beugnet à Dechy et Oscar Desmaretz à Guesnain (2 lots)	
	Lot n°1 : tranchée ouverte - Pose d'un collecteur d'eau usée	278 237,14 € HT
	Lot n°2 : Réhabilitation par l'intérieur du collecteur existant	176 320,46 € HT
DA-21BG057	PA – Attribution et autorisation de signature du marché pour la rénovation de l'éclairage public de l'écoquartier du Raquet	459 000 € HT
DA-21BG058	Accord-cadre à marchés subséquent pour la réalisation des études d'aménagement de la ZAC EURADOUAI	L'accord-cadre sera conclu pour la durée de l'opération d'aménagement (8 ans).
	Lot n°1 : Urbaniste	Sans minimum ni maximum annuel
	Lot n°2 : Mission de maîtrise d'œuvre	Sans minimum ni maximum annuel
	Lot n°3 : OPC	Sans minimum ni maximum annuel
	Lot n°4 : Etudes de pollution	Sans minimum ni maximum annuel
DA-21BG060	PA – Marché de travaux de requalification et d'extension du circuit des 3 cavaliers sur la commune d'Auby	
	Lot n°1 : Aménagements paysagers et mobilier	267 000 € HT

	Lot n°2 : Eclairage public	40 000 € HT
DA-21BG064	AOO – Fournitures de consommables et équipements pour les sanitaires et prestations de nettoyage des bâtiments de DOUAISIS AGGLO	Le marché sera traité à prix mixtes, estimation pour la durée du marché pour chacun des lots. L'accord cadre à bons de commande est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de la notification. Durée de 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans.
	Lot n°1 : Hôtel Communautaire, CTC1, CTC2, CTC3, bâtiment EUREKA, Maison de l'Ecoquartier, LEGENDORIA, ARKEOS : le Musée, la salle de restauration (brasserie annexe), la Taverne, la Maison des Bâtisseurs	Partie forfaitaire : 240 000 € HT pour la durée du marché, pour le nettoyage régulier des bâtiments ; Partie à BDC : Les autres prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimal de 2 000 € HT /an et un montant maximal de 25 000 € HT /an
	Lot n°2 : Hôtel d'entreprises de Douai/Dorignies, Hôtel d'entreprises de Roost-Warendin, bâtiment La Ruche	Partie forfaitaire : 50 000 € HT pour la durée du marché, pour le nettoyage régulier des bâtiments ; Partie à BDC : Les autres prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimal de 2 000 € HT /an et un montant maximal de 25 000 € HT /an

Compte tenu des montants estimatifs, la procédure de mise en concurrence suivie pour ces procédures est la suivante :

- Appel d'offres ouvert, articles R2124-1-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique « DA-21BG011, DA-21BG037, DA-21BG015, DA-21BG019, DA-21BG058, DA-21BG064 » ;

- Procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique «DA-21BG018, DA-21BG041, DA-21SK044, DA-21AS050, DA-21AS051, DA-21EP040, DA-21BG045, DA-21BG057 ; DA-21BG060 »

- Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique « DA-20BG047 »

Les dépenses correspondantes sont prévues aux articles :
- Marchés n° **DA-21BG011, DA-21BG018, DA-21BG037, DA-21BG041** à l'article n°2313 du budget général ;
- Marché n° **DA-21SK044** à l'article n°2313 du budget annexe Arkéos ;
- Marché n° **DA-20BG047** à l'article n°2031 du budget général ;
- Marché n° **DA-21BG015** aux articles n°2031, 2315 et 6045 du budget général et des budgets annexes ;
- Marché n° **DA-21BG019** à l'article n° 61524 du budget général ;
- Marché n° **DA-21EP040** à l'article n°2315 du budget annexe eau potable ;
- Marché n° **DA-21BG045** à l'article n°2315 du budget général ;

- Marché n° **DA-21AS050** à l'article n°2315 et 21532 du budget annexe assainissement ;
- Marché n° **DA-21AS051** à l'article n°2315 du budget annexe assainissement ;
- Marché n° **DA-21BG057** à l'article n°2315 du budget général ;
- Marché n° **DA-21BG058** à l'article n°0915 du budget général ;
- Marché n° **DA-21BG060** à l'article n°2315 du budget général ;
- Marché n°**DA-21BG064** à l'article n°6283 du budget général et du budget annexe développement économique.

8. Souscription des avenants aux marchés présentés ci-après :

Avenant n°2 au marché n° DA-18RA057 Travaux d'aménagement du périmètre D – ZAC du Raquet – lot n°1 : Travaux de terrassement, voirie et aménagement minéral, assainissement, trottoirs, borduration, ouvrages en béton, génie civil des réseaux de téléphone et de fibre optique – marché passé avec le groupement JEAN LEFEBVRE NORD/EHTP.

Un premier avenant avait porté le montant des travaux de 7 175 000,00 € HT à 8 290 166,51 € HT soit 15,54% d'augmentation.

Le projet d'avenant n°2 impliquera une augmentation du montant du marché de 57 311,76 € HT soit une augmentation de 0,80%.

Avenant n°2 au marché 18SK031 – Groupement EPURE, A. TRIUM, INGEBOIS STRUCTURES, CREACEPT, SYNTHESE SARL - Marché de maitrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 2 du parc de reconstitution Arkeos : bâtiment hors sac, taverne et motte féodale sur la commune de Râches

Le montant forfaitaire provisoire était de 239 506,00€ € HT, calculé sur la base :
- d'un coût prévisionnel des travaux de 2 200 000 € HT
- d'un taux provisoire de rémunération de 10.89 %

Un premier avenant avait fixé le forfait définitif de rémunération à 299 104,66 € HT soit 24.88 % d'augmentation par rapport au forfait provisoire de rémunération.

Le projet d'avenant n°2 impliquera une augmentation du montant du marché de 60 000.00 € HT soit une augmentation de 25,05 %.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les propositions de délégations d'attributions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions et avance potentielles à leur taux maximal (Région, Département, Etat et Adème).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

LE PRESIDENT,

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 13/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-43-DE

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 44

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

21 – Questions diverses

21.2 – Représentation de Douaisis Agglo au Comité de Direction de Douaisis Tourisme - Modification

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné ses représentants au sein du Comité de direction de Douaisis Tourisme (13 conseillers communautaires) :

→ M. François GUIFFARD - M. Jean-Luc HALLÉ - M. Christian POIRET - M. Claude HEGO - M. Lionel COURDAVAULT - M. Christophe DUMONT - M. Bruno VANDEVILLE - M. Bernard GOULOIS - Mme Marie-Josée DELATTRE - M. Jean-Paul FONTAINE - M. Freddy KACZMAREK - M. Jacques MICHON - **Mme Virginie MALOLEPSZY.**

Suite à la démission de Mme Virginie MALOLEPSZY de son mandat de conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein du Comité de direction de Douaisis Tourisme.

La désignation du nouveau représentant se fait dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du Conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret.

Le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de ces désignations (article L 2121-21 du CGCT).

Après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil :
- de déroger au vote au scrutin secret,
- de procéder à l'élection du nouveau représentant par un vote à main levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ par le Conseil qui désigne unanimement, par un vote à main levée, Mme Jamila MEKKI.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

O.SIGNÉ

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-44-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 45

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

21 – Questions diverses

21.3 – Opération « journée solidaire dans le Douaisis » - Gratuité d'accès au musée parc Arkéos et à Loisiparc

Douaisis Tourisme souhaite organiser l'opération « Journée solidaire dans le Douaisis ».

Cette opération consiste à proposer aux habitants de DOUAISIS AGGLO qui ne peuvent pas partir en vacances une journée incluant transport et visites du musée parc archéologique Arkéos, le beffroi de Douai et Loisiparc moyennant une participation d'1 € symbolique par participant.

Des ramassages en bus sur différents sites du territoire seront prévus pour faciliter l'accès des publics ciblés en partenariat avec les mairies.

Cette opération vise une participation de 2 500 personnes sur une période s'étalant du 12 juillet au 13 août 2021.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, le principe de la gratuité d'accès à loisiparc et au musée parc Arkéos à toutes les personnes qui participeront à cette opération.

Douaisis Tourisme sera chargé
- de l'encaissement de la participation et devra communiquer à Loisiparc et à Arkéos, pour chaque jour le nombre de participants.
- de fournir aux participants un titre d'accès à présenter à l'entrée des équipements.

En outre Douaisis Tourisme sera responsable de l'encadrement des personnes, et assurera les visites guidées correspondantes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

O.SIGNÉ

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-45-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 46

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

21 – Questions diverses

21.4 – Avenant n°1 à la Convention de délégation de service public relative à la gestion du centre des expositions « Gayant Expo » - Compensation financière complémentaire 2021 du délégataire en contrepartie des contraintes de service public imposées par le délégant – Mise à disposition gracieuse Halle Gayant Expo pour CPTS « Grand Douaisis » (vaccinodrome)

La SPL GAYANT a succédé à compter du 1er janvier 2021 à l'EPIC GAYANT EXPO pour l'exploitation du Parc des Expositions. La nouvelle organisation juridique mise en place par Douaisis Agglo repose sur un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage passé avec la SPL Gayant, spécifiquement constituée pour gérer cet équipement. Le conseil communautaire a approuvé la passation de ce contrat par délibération en date du 17 décembre 2020.

Le contrat de délégation avec la SPL GAYANT prévoit que Douaisis Agglo verse chaque année une subvention au titre des sujétions de service public imposées au Délégataire. Ces dernières sont définies à l'article 20 du contrat. D'après l'article 40 du contrat « La compensation annuelle est définie chaque année dans le compte prévisionnel de l'exploitation adressé pour l'année N+1 au Délégant par le Délégataire. Son calcul pour l'année N+1 est adressé chaque année avant le 30 octobre N. » Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une compensation financière de 412 000 € à la SPL GAYANT au titre de l'année 2021 par délibération en date du 17 décembre 2020. Son calcul intégrait les conséquences de la crise sanitaire et anticipe une activité très réduite au premier semestre 2020.

Douaisis Agglo a demandé à la SPL GAYANT de mettre à disposition à titre gratuit le Parc des Expositions GAYANT EXPO pour le transformer en centre de vaccination les weekends à compter du 10 avril 2021. En effet, suite aux opérations « coups de poing » organisées par l'Agence régionale de santé (ARS), la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) Grand Douai a eu besoin de grands espaces et des grands parkings pour accélérer le processus de vaccination de la population. Depuis début mai, ce centre de vaccination a ouvert ses portes toute la semaine (en plus du weekend). Courant juin, les horaires le soir en semaine ont été prolongés jusque 20 heures les mardis, jeudis et vendredis et des nocturnes jusque 22 heures les lundis et mercredis ont été mis en place. La mise à disposition gratuite du Parc des Expositions GAYANT EXPO a entrainé des coûts non prévus pour la SPL GAYANT estimés à 229 495 € notamment des charges de personnel (à noter qu'une partie du personnel était mis au chômage partiel) et diverses charges de fonctionnement (nettoyage, panneaux signalétiques, mises en place de pagodes et cloisons, location de matériels, …).

L'article 38 du contrat prévoit une clause de rencontre en cas de modifications des conditions d'exploitation. Il permet de procéder à un réexamen des conditions financières en cas de modifications des charges incombant au délégataire au titre des contraintes de service public.

Il vous est proposé la passation d'un avenant pour le versement d'une compensation financière complémentaire au titre de 2021 à la SPL GAYANT d'un montant de 229 495 € en vue de compenser un accroissement des charges du délégataire en raison d'une modification des contraintes de service public et ce du 10 avril 2021 au 31 juillet 2021. Cette subvention n'est pas soumise à TVA.

Il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public présenté ci-dessus,
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ledit avenant et à réaliser toutes les formalités pour la bonne exécution de la délibération.

M. Jean-Luc HALLÉ, M. Francis FUSTIN, Mme Marylise FENAIN, M. François GUIFFARD, M. Christian POIRET, M. Christophe DUMONT, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Michel PEDERENCINO, M. Pascal GEORGE, M. Jacques MICHON, M. Freddy KACZMAREK, M. Michaël DOZIERE ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-46-DE

Jean-Jacques PEYRAUD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2021

09/07/2021 - 47

Date de la convocation : 2 Juillet 2021. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 52 .Pouvoirs : 13

Le Vendredi 9 Juillet 2021 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Hall 3000 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Laurent KUMOREK (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à Mme Chantal RYBAK)

EXCUSÉS :
M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Auriane AIT LASRI, M. Romuald SAENEN, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Francette DUEZ, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, Mme Elisabeth BAUDET, Directrice des Equipements Culturels, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

21 – Questions diverses

21.5 - Fonds de concours exceptionnel « Friches » à la ville de Waziers

Douaisis Agglo est sollicitée par la Commune de Waziers afin de participer, de manière exceptionnelle, au financement d'une opération de redynamisation ne rentrant pas dans les critères du régime communautaire de « friche commerciale ».

Waziers est en effet en cours de préemption d'un local sis place André Bordeu, afin de pouvoir y implanter un commerce alimentaire ou plusieurs cellules commerciales de proximité.

Le groupe « CARREFOUR » propriétaire actuel de ce local souhaitait vendre à la SARL YALO MARCHE AUX AFFAIRES pour y implanter une solderie. La ville de Waziers estime que ce genre de commerce n'est pas attractif pour un cœur de ville.

La commune fait valoir une forte demande de sa population en faveur d'un commerce de proximité. La municipalité s'est engagée dans un programme intitulé « Relancer le commerce en centre-ville ».

Elle sollicite aujourd'hui Douaisis Agglo pour bénéficier d'un fonds de concours de 50% de ses investissements éligibles, lesquels sont à hauteur de
- 230 000 euros de prix proposé en préemption de l'immeuble,
- 100 000 euros maximum de travaux (estimation)

Le fonds de concours total de Douaisis Agglo serait donc d'un montant total de :
→165 000 euros

En contrepartie la commune de Waziers s'engagera à reverser 50% des loyers futurs perçus au titre de la location de ce bien immobilier, à concurrence du montant du fonds de concours total.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, à titre exceptionnel :
- d'approuver le versement du fonds de concours demandé à hauteur de 165 000 euros (50% du total des dépenses éligibles conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du CGCT), sous réserve des justificatifs de dépense à produire par la commune,
- de prévoir que le montant définitif de ce fonds de concours sera arrêté en fonction des justificatifs de dépenses à produire par la Commune, pour un montant maximum de 100 000 euros,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Adopté à la majorité (1 voix contre).

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué

Affiché le 16/07/2021
Réceptionné en sous-préfecture le 20/07/2021

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20210709-09-07-2021-47-DE

Jean-Jacques PEYRAUD